

# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 2 Mouharrem 1448  
17 Juin 2026

N° 69

42<sup>ème</sup> année

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

### Sommaire

<b>Gestion de Sociétés</b>	
Homologation de résolutions .....	1727
<b>Fonds de Commerce</b>	
Vente et location de fonds de commerce.....	1729
<b>Associations, Partis, Syndicats et Syndics</b>	
Constitutions .....	1736
Homologation de résolutions .....	1737
Convocations .....	1737
<b>Actes Judiciaires</b>	
Ventes aux enchères publiques .....	1737
Avis aux créanciers.....	1746
<b>Convocations</b>	
Sociétés anonymes .....	1751
Sociétés à responsabilité limitée .....	1760
Autres sociétés .....	1760
<b>Actes Administratifs</b>	
Avis au public .....	1761
<b>Divers</b>	
Avis au public.....	1762

# GESTION DE SOCIETES

## Homologation de résolutions

### SOCIETES ANONYMES

#### Société des Boissons de Tunisie

##### Société Anonyme

Au Capital Social de 20 350.000 DT

Siège Social de l'entreprise :  
Koutine - Médenine

N° CNSS : 60808/86

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises :  
0003522L

Code Fiscal : 003522/L/A/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le lundi 25 mai 2026 au siège social de la société de Fabrication des Boissons de Tunis à Tunis et enregistré à la Recette des Finances de Médenine le 05 juin 2026 sous le numéro 26703401, quittance n°M056287, dont un exemplaire a été déposé auprès du secrétariat du Centre National du Registre des Entreprises auprès du Tribunal de Première Instance de Médenine en date du 05 juin 2026 sous le numéro 202673938, les décisions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

- Suite aux délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 31 mars 2026, au cours de laquelle le mandat de Monsieur Romdhane RAHLI au sein du Conseil d'Administration a été renouvelé, il a été décidé à l'unanimité de renouveler ses fonctions en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société pour une durée de trois (03) ans : 2026, 2027 et 2028, prenant fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

- Renouvellement des fonctions de Monsieur Jamil BRAHMIA en qualité de Directeur Général de la société pour une durée de trois (03) ans : 2026, 2027 et 2028, prenant fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028, avec attribution des pouvoirs nécessaires à la gestion de la société.  
2026R01904SANB2

#### Réalisation de l'Augmentation du Capital Social

Société Nutris - Polyclinique Pasteur

SA au capital de 24 000 000 Dinars

Siège Social : Centre Urbain Nord,  
1082, Tunis

Matricule Fiscal : 842437K/A/M/000

RNE : 0842437K

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 Mars 2026, enregistré à la Recette des Finances Charguia Tunis, en date du 19 Mars 2026, sous le N°26503450, quittance N°41130, il a été décidé une augmentation de capital de 4 000 000 dinars, à libérer au quart (1/4) lors de la souscription portant ainsi le capital de 20 000 000 dinars à 24 000 000 dinars.

Cette augmentation a été réalisée par la création de 40 000 actions de 100 dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées en quart (1/4) lors de la souscription.

Cette augmentation a fait l'objet d'une déclaration de souscription et de versement reçue par le Receveur de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er bureau - Tunis en date du 03 juin 2026, enregistrée le même jour, sous le N°26801991, quittance N°5054.

Il a été déposé au Registre National des Entreprises, en date du 05 juin 2026, sous le N°202673679, bulletin N°137, un exemplaire des documents suivants :

- Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 21 Janvier 2026, enregistré à la Recette

des Finances Charguia Tunis, en date du 25 Mars 2026, sous le N° 26803638, quittance N° 42851.

- Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 Mars 2026.

- Déclaration de souscription et de versement datée du 03 Juin 2026.

- Liste des souscripteurs et état des versements, enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er bureau - Tunis, le 03 Juin 2026, sous le N° 26801989, quittance N°5053.

L'augmentation de capital se trouve ainsi réalisée et l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2026402152SANB2

#### NOMINATION INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR

S.A. AU CAPITAL SOCIAL DE 21.000.000 DT

SIEGE SOCIAL : 6 Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis

MF : 0006094A/A/M/000

Selon le procès-verbal du Conseil d'administration du 02 Juin 2026 Monsieur AJROUD ABDELWAHEB a été nommé Directeur Général Par Intérim de la Société INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR.

Ledit procès-verbal, du Conseil d'administration du 02 Juin 2026, a été enregistré le 03 Juin 2026 à la Recette des Finances Cité Montplaisir sous le n°26803247, quittance n°M048756, et déposé au Registre National Des Entreprises de Tunis sous le N°ER20260356474.

2026402160SANB2

#### Notice d'augmentation de capital

CARTHAGE INDUSTRIES

AU CAPITAL DE 4.800.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Z.I BIR MCHERGA GARE

Identifiant Unique : 1100148K

Dénomination : CARTHAGE INDUSTRIES

Objet social : La construction métallique et les travaux publics

Forme juridique : Société Anonyme  
Capital Social Avant Augmentation :  
4.800.000 DT divisé en 48.000  
actions de 100 DT chacune

Siège social : ZI Bir Mcherga Gare  
Zaghouan.

Dépôt provisoire : Suivant PV de  
l'assemblée générale extraordinaire  
en date du 11 Mai 2026 enregistré à  
la Recette des finances de  
l'enregistrement de Bir Mcherga le  
08/06/2026 Sous le n°26500620  
quittance n°MO14006, déposé au  
Registre National des Entreprises le  
10/06/2026 sous le n°202678372

Montant de l'augmentation :  
4.550.000 Dinars divisées en 45.500  
actions de 100Dinars chacune sans  
prime d'émission à souscrire en  
numéraire par compensation de  
créances et des obligations converties  
en actions

Délai de souscription : 15 jours à  
partir de la publication du présent avis  
au JORT avec possibilité de clôture  
anticipée en cas de souscription  
intégrale avant l'expiration du dit délai.  
2026402171SANB2

---

#### TIMAB TUNISIE

**SOCIETE ANONYME NON -  
RESIDENTE**

**CAPITAL SOCIAL : 50.000 Dinars**

**SIEGE SOCIAL : Zone Industrielle  
de Gannouche - BP 73 - 6000  
Gabès**

**Identifiant Unique : 0761861 Y**

Suivant procès-verbal du Conseil  
d'administration du 20/01/2026  
(enregistré à la recette de  
l'Enregistrement des Actes de  
Sociétés 1er Bureau - Tunis le  
23/02/2026 sous QN°1872  
EN°26800721)

Les actionnaires de la société  
prennent acte de la transmission de  
l'action de CECOPAR à CFPR.

Un exemplaire de P.V a été déposé  
auprès du Registre National des  
Entreprises le 22/05/2026 sous  
l'identifiant unique n°0761861 Y.  
2026402181SANB2

#### **REALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL KNAUF PLATRES**

**Société Anonyme**

**Capital Social : 16.200.000 Dinars**

**Siège Social : Immeuble 216, Rue  
Socrate, 2ème étage, le Kram -  
Kheireddine 2060**

**Identifiant Unique : 0005905G**

Aux termes d'une délibération de  
l'assemblée générale extraordinaire  
du 10/04/2026 les actionnaires ont  
décidé de procéder à une  
augmentation du capital social en  
numéraire réservée pour porter le  
capital de deux cent mille (200.000)  
dinars à seize millions deux cent mille  
(16.200.000) dinars par la création  
d'un million six cent mille (1.600.000)  
actions nouvelles de dix (10) dinars  
chacune, intégralement souscrites et  
entièrement libérées.

- La réalisation de l'augmentation du  
capital suivant Acte reçu par Mme. le  
Receveur de la Recette de  
l'Enregistrement des Actes de  
Sociétés 1er Bureau Tunis le  
22/05/2026 sous EN°26801904  
QN°4909 sous registre de récépissés  
n°4910.

A cet acte sont demeurés annexés :

1/ Deux exemplaires du procès-verbal  
de la délibération de l'assemblée  
générale extraordinaire des  
actionnaires tenues le 10/04/2026  
lequel procès-verbal a été enregistré  
à la Recette de l'Enregistrement des  
Actes de Sociétés 1er Bureau Tunis  
le 15/04/2026 sous EN°26501416  
QN°M3481

2/ Deux états régulièrement établis  
sur timbre de dimension contenant la  
dénomination sociale du souscripteur,  
son domicile, le nombre des actions  
souscrites, ainsi que le montant des  
versements effectués.

Ladite augmentation du capital se  
trouve ainsi intégralement réalisée, et  
en conséquence, l'article 6 des  
Statuts est modifié comme suit :

Article 6 Nouveau :

Le capital social est fixé à la somme  
de seize millions deux cent mille  
(16.200.000) dinars divisés en un  
million six cent vingt mille (1.620.000)  
actions de dix (10) Dinars chacune  
intégralement souscrites en  
numéraire et entièrement libérées.

Dépôt :

Il a été déposé au Registre National  
des Entreprises le 22/05/2026 et  
publié le 10/06/2026 au BORNE  
n°142 et annonce n°202676409.

- Un exemplaire du procès-verbal de  
l'assemblée générale extraordinaire  
du 10/04/2026

- un exemplaire de l'acte de  
déclaration de souscription et de  
versement du 22/05/2026

- un exemplaire de la liste du  
souscripteur en date du 22/05/2026.

2026402185SANB2

---

#### **SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**SOCIETE D'EQUIPEMENT  
AERONAUTIQUE LATELEC SEA LA  
TELEC**

**Société à Responsabilité Limitée  
Non-résidente**

**Capital social : 31.878.400 Dinars**

**Siège social : Lotissement N°50 -  
Zone Industrielle Mghira - 2082  
Fouchena**

**Identifiant unique : N°0614941B**

Suivant Procès-verbal de l'assemblée  
générale extraordinaire du 16/1/2025  
(enregistré à la Recette de  
l'enregistrement des actes de sociétés  
1er Bureau Tunis le 11/12/2025 sous  
QN°M009382 Enreg N° 25504316),  
les actionnaires ont décidé :

- de transformer la société en SARL,

- le président du conseil, le directeur  
général et les administrateurs ont  
présenté leurs démissions,

- de nommer Mr Mohsen Abid en  
qualité de gérant pour une durée  
indéterminée avec les pleins pouvoirs,

- d'adopter les Statuts mis-à-jour,

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16/1/2025 (enregistré à la Recette des finances de Fouchena le 3/3/2026 sous QN°M024735 Enreg N°26700991) et suivant les actes de cession de parts sociales du 16/1/2025,

- Les associés ont cédé leurs parts sociales.

Suivant les statuts mis-à-jour du 16/1/2026 (enregistrés à la Recette des finances de Fouchena le 3/3/2026 sous (QN°M024738 Enreg N°26700994) -Les associés ont adoptés les Statuts mis-à-jour

Un exemplaire des PV, des actes de cession de parts sociales et des statuts mis-à-jour a été déposé au registre national des entreprises sous Identifiant unique N°0614941B en date du 10/3/2026.

2026402180SRLB2

---

## **STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE**

### **DISPROQUIMA TUNISIA SUARL**

**Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée**

**Capital social : 10.000 Dinars**

**Siège social : Imm. COGIC - 1er Etage -14, Rue Med El Farabi- Z.I Saint Gobain 2037 Mégrine Erriadh**

**Identifiant unique : N°1543843N**

Suivant procès-verbal de la décision collective mixte (ordinaire et extraordinaire) des associés du 2/4/2026 (enregistré à la Recette des Finances de Mégrine le 17/4/2026 sous QN°M036555 Enreg N°26702983) et suivant un acte de cession de parts sociales du 2/4/2026 (enregistré à la Recette des Finances de Mégrine le 17/4/2026 sous QN°M036552 Enreg N° 26102982). Les associés ont décidé :

- d'approuver la cession de parts sociales;

- de transformer la société en SUARL ;

- d'adopter les Statuts mis-à-jour ;

- de nommer Mme. Samira CHOFQI en qualité de gérante pour une durée de cinq (5) années avec les pleins pouvoirs en remplacement de Monsieur Souheil Aoun démissionnaire.

- un exemplaire du PV et de l'acte de cession de parts sociales a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant unique N°1543843N en date du 21/5/2026.

2026402188SRUB2

---

## **FONDS DE COMMERCE**

### **Ventes de fonds de commerce**

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé le 02 Juin 2026 et enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Jendouba le 03/06/2026 (Reçu n°M051207 enregistrement n°26202395) Monsieur Abderrahmane Ben Mohamed Hourri (C.I.N n°02590591) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Fethi Ben Hamadi Ben Amar abidi (C.I.N n°07850355) exploité Tous Types de Commerce sauf vente de boissons alcoolisées situé au local Avenue L'Environnement Jendouba, (RNE, IU : 0396399J) avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains du vendeur à son adresse Quartier Industriel Jendouba dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Achourouk et Le Quotidien datés le 11/06/2026.

2026R01884FCCC2

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Mateur le 13/05/2026, quittance n°035662 et enregistré sous le N°26201196, Mr Wajdi ben Houssin AYADI titulaire de la CIN n°08914717, domicilié à Cité erssaf n°02 Mateur, a vendu à Mr Anis ben Yahia HAKIRI titulaire de la CIN n°08982193, domicilié à Sidi mbarek arabe majour Mateur, la totalité du fonds de commerce (vente des fruits secs et produit alimentaire général), sis à proximité de l'hôpital route Tabarka Mateur.

L'acquéreur accepte les oppositions durant les 20 jours à partir de la date de publication au JORT à son domicile sis à Sidi mbarek arabe majour Mateur.

Rq : L'annonce est publiée aux journaux «ECHOUROUK» et «LE QUOTIDIEN» le 23/05/2026.

2026R01886FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant vente de fonds de commerce rédigée par M.Charif Hanen dont les signatures sont légalisées, enregistré à Boumhel le 10/06/2026 quittance n°M037489, sous le n°26201731 Fatma Rakrouki domiciliée au 9 rue 58 cité salama zahrouni Tunis a vendu à Rebeh Somrani domicilié à cité diamenta Bouselem Jandouba le fonds de commerce destiné parapharmacie sis au local n°4 rue secondaire du lotissement El Khalladi, rue de Paris n°03 Boumhel.

Toute opposition pourra être rendue entre les mains de l'acheteur dans le local objet de vente sis au local n°4 rue secondaire du lotissement El Khalladi, rue de Paris n°03 Boumhel vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Le présent extrait est publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien 13/06/2026.

2026R01896FCCC2

### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte SSP en date du 26/05/2026 enregistré le 4/6/2026 à la recette des finances de sidi hissine, quittance n°M065379, enregistrement n°26202323, Madame Rania Elichmady demeurant au 28 rue 4340 Ezzahrouni - Tunis, a vendu à Monsieur Mohamed nabil el rassa demeurant à immeuble imene 1E4 appartement 11 Ezzhara ben Arous, le fonds de commerce à usage de café nommé «el lamma» sis à 290 avenue el hraria ezzouhour 5.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de Maître abdelli jamila l'avocate à son bureau 52 avenue Habib Bourguiba Bardo Tunis et ce dans un délai de 20 jours, à compter de la publication de cet avis au JORT.

L'annonce est publiée aux journaux Echourouk le 11/06/2026 et le Quotidien le 12/06/2026.

2026R01897FCCC2

---

### **Vente d'un Fonds de Commerce**

Par acte s.s.p daté du 06/06/2026 enregistré à Hammamet le 08/06/2026 sous le N°26203522, Quittance n°M086206, Sté ESPACE SAOUDI Suarl MF : 1746816/L a vendu à Louay Bin Abidi Ben Ammar AMARI C.I.N n°12725996 le fonds de commerce exploité Tous commerce au local situé à l'avenue Ettahrir Hammamet.

Toute opposition sera faite, par accord des parties contractantes, entre les mains de vendeuse au domicile situé à l'avenue Ettahrir à Hammamet concerné dans un délai de 20 jours à partir de la publication au Jort.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 16/06/2026.

2026R01900FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Nabeul avenue Taieb Mhiri le 05/05/2026, quittance n°M049683, enregistrement

n°26202592 Mme Manal Elbir a vendu à M. Youssef Zammit, l'intégralité du fonds de commerce, n° d'immatriculation au R.N.E 1406460L. Ce fonds de commerce consiste en un local de 60 m<sup>2</sup> destiné au commerce de détail de vêtements, situé à la rue Mohamed Ben Hamida El-Karma, Nabeul et apte à toute activité commerciale, à l'exception d'un restaurant ou d'un café. Les oppositions peuvent être adressées à la vendeuse à son domicile, rue Raed Bejaoui, Nabeul, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au J.O.R.T.

2026R01901FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte écrit émis par l'avocat Hajar Slim, dont le cabinet est situé à Ksar Hellal, et authentifié par signature à la mairie de Ksar Hellal le 28 mars 2026 et enregistré auprès de la recette des finances de Ksar Hellal le 16 avril 2026 (reçu n°28075, enregistrement n°26200722), les héritiers de feu Mahmoud ben Nasser ben Haj Hussein Al-Dous s'engagent à vendre l'intégralité du fonds de commerce, constitué d'un magasin de prêt-à-porter portant le numéro 75 et situé dans la zone commerciale n°2 de Ksar Hellal, à M. Firas ben Abdel Razzaq Jedda. Toute objection peut être adressée à l'acquéreur à son adresse, rue Taher Sfar, Ksar Hellal.

Elle a été publiée dans le quotidien Al-Shorouk le 24/04/2026.

2026S00829FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé signé à Sousse le 04/06/2026 enregistré à la recette des finances hammam Sousse le 09/06/2026 N°26203599 quittance n°68153 madame wassila zebidi titulaire de la carte d'identité n°02969321 a vendu à madame chadiya zeiri titulaire de la carte d'identité n°12811963 un fonds de commerce vente de fruits sec situé à rue el maemoune hammam Sousse

toute contestation doit être adressée à fares chebil rue 232 khezama charkiya Sousse dans le délai de 20 jours de la publication au JORT. Publier aux journaux el Sahafa et la Presse le 13/06/2026.

2026S00830FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Ksour Essef le 09/06/2026 sous N°26200910, quittance n°34978, Mr Mohamed Elbechir Ben Samir Ben Mohamed Bayoudh, titulaire de la CIN n°09443829 et demeurant au 44 Rue Erawdha Ksour Essef Mahdia, a vendu et cédé à Mr khalifa Ben Mahmoud Ben Elhaj Ali Elmachreki, titulaire de la CIN n°03964641 et demeurant à Route Sfax Ksour Essef Mahdia, la totalité du fonds de commerce du local destiné pour la vente des produits alimentaires avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Rue Monji Slim Ksour Essef Mahdia. Les oppositions se font entre les mains de l'avocat à la cassation maître Mokhtar Ben Belgacem à son cabinet sis au 103 av Habib Thameur Ksour Essef Mahdia au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cette vente a été publiée au journal quotidien Echourouk le 11/06/2026.

2026S00831FCCC2

---

### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 03/06/2026, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 15/06/2026 sous N°26202744 quittance N°M034713. La Société «Essaber de Commerce» SUARL (Identifiant unique N°1559447L), représentée légalement par Mr Ali HSOUMI, CIN N°05525791, vend et cède à La Société «Zahra Trading» SUARL, (Identifiant Unique n°1525839Q), représentée légalement par Mr Sami Ben Ammar

IFA, CIN n°08656938, la totalité du fonds de commerce du local destiné commerce des produits alimentaires et produit de nettoyage et autres en gros, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Rue Palestine - Khézama Ouest 4071 Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Chourouk et Le Quotidien du 16 juin 2026.

2026S00848FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 07/06/2026 et enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 09/06/2026 sous le numéro 26202634 Mme BROSSARD Myriam titulaire de la CIN n°05556202 délivrée le 19-02-2020, demeurante au 2 rue el farazdak 4001 Sousse a vendu l'ensemble du fonds de commerce de la "pharmacie les orangers" constitué par les éléments corporels et les éléments incorporels et exploité dans le local sis à la rue des orangers, Khézama Est Sousse à Mr BEN HASSINE Amine titulaire de la CIN n°12822667 délivrée le 25-09-2025, sa demeure élue cabinet Maître BEN ANAYA Abdellatif, 28 avenue Léopold Senghor (immeuble Nouira 6ème étage) Sousse à un prix de neuf cent mille dinars (900 000 DT). Les oppositions peuvent être faites entre les mains de l'acquéreur Mr BEN HASSINE Amine en sa demeure élue cabinet Maître BEN ANAYA Abdellatif, 28 avenue Léopold Senghor (immeuble Nouira 6ème étage) et ce dans un délai maximum de vingt jours à partir de la date de la publication de cette vente dans le journal officiel de la République Tunisienne. La présente vente a été publiée dans le journal ECHOUROUK du 13/06/2026.

2026S00850FCCC2

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 08/06/2026 et enregistré à la recette des finances Cité Ettadhamen le 09/06/2026 sous le n°26203082 quittance n°M054932 Mr Sofien ben Mohamed El bechir ben Abdallah JAFFALI (CIN 05229887) a vendu à Mr Arbi Ben Bthir Bjaoui (CIN 07359967) La totalité du fonds de commerce destiné à la vente de produits de nettoyage et de parfumerie sis à la Rue Farhat Hached Cité République Mnihla Ariana.

Les éventuelles oppositions doivent être faites entre les mains du vendeur dont l'adresse du local du fonds de commerce, sis à la Rue Farhat Hached Cité République Mnihla Ariana dans un délai de 20 jours à compter de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 16/6/2026.

2026S00853FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En Vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par Maître Yassine GHRAB Avocat à la cour d'appel en date du 01/06/2026, enregistré à la recette des finances de Gremda le 04/06/2026 sous le n°26201951 quittance n°M057730 Wahid ZEINEDDINE titulaire de la C.I.N. n°08161131 a vendu à Imed ZEINEDDINE titulaire de la C.I.N. n°08419731 la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de "café catégorie 1" à la route l'afrane km 1 Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution de la présente annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié le 11/06/2026 au journal Le Temps N°16.901; 51ème année.

2026X00896FCCC2

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé signé le 07/04/2026 et le 05/06/2026 enregistré à la recette des finances le Lac Tunis le 08/06/2026, quittance n°M056782 enregistrement n°26204587, la société MEGA MODE, SARL, IU : 0749934X, matricule fiscal n°749934XAM000, ayant son siège social à la boutique n°1 centre commercial NAWRES, les berges du lac, 1053 Tunis, Tunisie, représentée par son gérant Monsieur Jaliessse Négoce, SARL, IU : 0514302S, matricule fiscal n°514302SAM000, ayant son siège social au Palmarium local n°101 ET 102 Tunis Beb Bhar 1001, représentée par son gérant Monsieur Ridha Mnejja, le fonds de commerce exploité à la vente puériculture, prêt à porter, chaussures et Accessoires pour enfant et/ou chaussures dans le local n°M11 sis au complexe commercial TUNIS MALL, mezzanine, cité Les Pins, les berges du lac 2, 1053 la Marsa. Les oppositions doivent être faites à la Boutique joliesse au Palmarium local n°101 et 102 Tunis Beb Bhar 1001 où un exemplaire du contrat de vente a été déposé et ce dans un délai de vingt jours à compter de la publication de la présente vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru sur le journal Achourouk le 13/06/2026

2026X00909FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé, daté le 04/05/2026 et enregistré le 07/05/2026 à la recette des finances rue Abou el Kacem Chebi Sfax sous le n°26202010 quittance n°M044506 Fawzi ben Amor CIN°05237422 a vendu à Hechem Frikha CIN n°08835026 le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploités entant que vente fruits et légumes dans le local situé au local n°12 marché centrale Sfax Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au

journal officiel de la République Tunisienne, entre les mains de l'acheteur Hechem Frikha qui a choisi son domicile avenue 2 mars 1934 route gremda klm 6 Sfax.

Cette annonce est publiée aux journaux le Temps et Essabeh le 20/05/2026.

2026X00911FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé signé et enregistré 05/06/2026 à la recette des finances Boulbaba MRABET Gabès quittance n°M037215, enregistrement n°262050001, Me REZGUI MAJIDI, a cédé à Mme RAFIA MASSOUDI la totalité du fonds de commerce sis au 68 avenue Mohamed Ali Gabès exploité café 1ère catégorie sous le nom commercial "PRESSE CAFE".

Le fonds de commerce contient des éléments corporels et incorporels.

Pour toute opposition dans le délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne s'adresser à Mme RAFIA MASSOUDI sis au 68 avenue Mohamed Ali Gabès.

Cette annonce a été publiée aux journaux "El chourouk" et "Le Quotidien".

2026X00912FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 4/5/2026 rédigé par maître Amir sahnoun avocat à Sfax, enregistré à la recette des finances sakt ezzit le 13/5/2026 N° d'enregistrement 26201651, quittance N°M040300 la Société "FIAM Plus" représentée par son gérant Mohamed kammoun a cédé à Mr Nassim saadawi la totalité du fonds de commerce destiné à la réparation et vente de pneumatiques situé à la route de Tunis km 10.5 Sfax.

Toute opposition doit être faite entre les mains du vendeur sis à la route Tunis km 10.5 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la parution de

cette annonce au JORT. Cette Vente est publiée au journal «AL Chourouk» le 2/6/2026 IP 426/788.

2026X00913FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

##### **Etude Maître Taha Lamine Bergaoui**

**63 Av. Habib Bourguiba Bardo - 1er étage bureau n°A1.6**

**M.F : 1476308R/P/000**

Par acte sous-seing privé légalisé en date du 29/05/2026 et 08/06/2026 et enregistré à la recette des finances Av. l'Indépendance le Bardo le 08/06/2026 sous n°26202580 quittance n°M046129.

Il appert que Mme Fawzia CHOUCHENE a vendu à Mr Alaeddine Belhaj la totalité du fonds de commerce qui lui appartient consistant en l'exercice de tout commerce, sis à Rue Ali Balhouane Bardo, boutique n°7 Rez-de-chaussée sis au coin rue Jalta n°9 bis et rue Ali Balhouane Bardo.

Toutes oppositions devraient se faire entre les mains de l'acheteur Av l'Environnement E2 A41 Khaznadar dans un délai de vingt (20) jours à compter du présent avis au journal officiel, sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» du 13/06/2026.

2026402134FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé signé le 12/05/2026 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 03/06/2026, reçu N°M060803, N° d'enregistrement 26204495 Mr. Hamza SAKAH, titulaire de la CIN n°09111744, demeurant à Médenine, a vendu à Mr. Abdel-Moneim Thabet, demeurant au lot n°08, Résidence B, Ain Zaghouan Nord, Tunis, tout le fonds de commerce exploité au n°07, Résidence L'Horizon, Ain Zaghouan, Tunis, affecté à l'exercice de toutes activités commerciales, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur à son adresse sise au lot n°08, Résidence B, Ain Zaghouan Nord, Tunis dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis est publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 10/06/2026.

2026402137FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte en date du 23 juillet 2025, enregistré auprès de la Recette des Finances de Nelson Mandela le 6 août 2025 sous le numéro 25203358 et quittance n°53105, M. Moez Ben Larbi Dliil demeurant au 04 rue Morphon Debousse, Ville de Tunis, a vendu à M. Abdelmajid Ben Ibrahim El Kharmachi, demeurant au 4 rue Sidi El Aklili.

L'intégralité du fonds de commerce qu'il exploitait dans le local situé au 20 rue Ghana, Tunis, destiné à tous types de commerce.

Les oppositions éventuelles seront reçues entre les mains du rédacteur de l'acte, Maître Ibrahim Dhiaoui, dont le cabinet est situé à Razik Center, Aile C, 2ème étage, Bureau n°5, Sidi Razik - 2033 Megrine, dans les délais légaux.

La publication a été effectuée dans le journal Achourouk en date du 03 juin 2026.

2026402138FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Selon un acte sous seing privé rédigé par maître GUITOUNI Fathi avocat à BEJA en date du 8/06/2026 enregistré à la recette des finances de Béja sous le N°034430 M reçu N°26204242 le nommé Mostafa IBN YOUNES a vendu à Omar JABRI et Amira AMDOUNI la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du nom commercial 'GATEAUX DES BEJA du local commercial situé à droite en sortant de la galerie commerciale

situé à coté du bâtiment de l'union générale tunisienne du travail (ugtt) à BEJA.

Toute opposition devra se faire auprès de l'avocat de cassation GUITOUNI Fathi, son adresse située à la rue République numéro 20 à BEJA.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du vendredi 12/06/2026.

2026402140FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte enregistré le 11/05/2026 à Sidi Houcine Sijoumi, (M056520 - 26201964), Société «Café Djobbi» société à responsabilité limitée son immatriculation au registre national des entreprises n°C01536402023 et son immatricule fiscal n°1822736Q représentée par Mr Mustapha Ben Moussa Djobbi demeurant au 03 rue Moniim Asfer rue Ben Younes Tunis titulaire de la carte d'identité N°02320232 délivrée le 13/04/2005 a vendu à Mr Akrem Ben Amar Bougrira demeurant à Rue 7409 khaled Ben Walid, Manouba titulaire de la carte d'identité N°09169394 délivrée le 07/02/2018, la totalité du fonds de commerce destiné et exploité comme café 1er Degré situé à la Rue Ben Younes, Hrayria Tunis.

Les oppositions doivent être adressées à Mr Akrebn Ben Arnar Bougrira demeurant à Rue 7409 khaled Ben Walid, Manouba dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de la présente vente a été publié au Journal «ECHOUROUK» du 22/05/2026 (Page 30).

2026402150FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant l'acte sous seing privé daté le 13/05/2026, enregistré à la Recette des Finances de Danden le 03/06/2026 sous le n°26201720, quittance n°M042821, Madame Elham Cherif, demeurant au n°10,

Rue Hassan Ibn Tamim, El Ouardia, Tunis, a vendu à Monsieur Slim Sayadi, demeurant au 104, Avenue du 13 Août, Chotrana II, La Soukra, Ariana, l'intégralité du fonds de commerce lui appartenant, sis à la Rue Hassan Ennouri, Danden, Manouba, et exploité en qualité de café.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien "Assabeh" le 10/06/2026.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au cabinet d'avocats KECHRID & KACEM LEGAL, sis à la Rue du Lac Huron, Immeuble Horizon du Lac, Bloc B, 1er étage, Les Berges du Lac, Tunis, dans le délai légal de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026402158FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant l'acte sous seing privé daté le 21 mai 2026, enregistré à la Recette des Finances Menzah VI le 29/05/2026 sous le n°2620378, quittance n°M065142, Monsieur Rami Malki, demeurant à Cité El Habib, Béja, a vendu à Madame Bisma Belkhechine, épouse Mohamed Deggar, demeurant à Cité ENOZHA, Menzel Jemil, gouvernorat de Bizerte, l'intégralité du fonds de commerce lui appartenant, sis à l'Avenue Hédi Nouira, Résidence Ezzitouna n°3, Ennasr II, gouvernorat de l'Ariana, et exploité en qualité de café.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien "Assabeh" le 10/06/2026.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au siège du fonds de commerce objet de la présente cession, exploité sous l'enseigne "La Parenthèse", sis Avenue Hédi Nouira, Résidence Ezzitouna n°3, Ennasr II, Ariana, dans le délai légal de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026402159FCCC2

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suite à un acte sous seing privé signé le 19/05/2026 enregistré à la recette des finances Le Lac Tunis, le 22/05/2026, reçu n°052740, enregistrement n°26204229, REDIGE PAR MAITRE Mokhtar Dabbous avocat Monsieur Mohamed Hédi Ben Béchir Zitouni a vendu la totalité de son fonds de commerce sis à Résidence El Habib n°24 Rez-de-chaussée Lac 1 Tunis à Monsieur Badreddine Ben El Habib El Karnit.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains du vendeur Monsieur Mohamed Hédi Ben Béchir Zitouni sis à rue 4764 Cité Ezzouhour Tunis dans les délais légaux.

Publié aux journaux Echourouk et le Quotidien selon la facture FC 26/09510 du 05/06/2026.

2026402164FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Aux termes d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Ahmed Ben Hamdane, Avocat à la Cour d'Appel, en date du 12-05-2026, enregistré à la Recette des Finances de Mégrine le 22-05-2026, quittance n°M046248, enregistrement n°26204022 ;

Madame Sarah Catherine Bdioui, titulaire de la C.I.N n°09011797, a cédé à la société "LES ETOILES D'OR", société en cours de constitution (en vertu du certificat de réservation de dénomination sociale n°202512047544), représentée par Madame Kalthoum Saied, titulaire de la C.I.N n°03371867 ;

La totalité des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce exploité pour l'activité de jardin d'enfants et crèche sous l'enseigne «Une Souris Verte» (Identifiant Unique n°1233196), sis au 07 rue Mohamed Fethi Zlitni, Mégrine, Ben Arous 2033, et ce, moyennant le prix de 39.000 Dinars.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Ahmed Ben Hamdane, sis au 02 rue Mohamed Badra, Montplaisir, 1073 Tunis, dans un délai de vingt (20) jours à compter

de la date de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT), et ce conformément aux dispositions de l'article 116 du Code de Commerce.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 13 Juin 2026.

2026402165FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte SSP en date du 09/01/2026 enregistré à la recette des finances el manar le 24/02/2026, enregistrement n°26200630, quittance n°m018020, monsieur Walid ben mohamed ben amor ben hamed titulaire de la CIN N°04789181 a vendu à Mohamed hosni ben habib ben salah choulag Titulaire de la CIN N°14759591, la totalité du fonds de commerce exploité café première catégorie sise au 88 avenue el faouez cité ibn khaldoun el omrane supérieur Tunis. Toutes les oppositions se font entre les mains de l'avocat Mohamed Bouaziz, sis son bureau au 01 rue lebid Lafayette Tunis dans un délai de 20 jours de sa publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «le Quotidien» et «Echourouk» du 12/06/2026.

2026402166FCCC2

---

#### **Cession d'un fonds de commerce**

Par Acte sous seing privé en date du 04 Juin 2026, signé légalisé le 5 et 8 Juin 2026 et enregistré à la Recette des Finances de Kalâat El Andalouss en date du 08 Juin 2026, sous le n°26200773, Quittance n°M021817, la Société MASTER RETAIL, société anonyme au capital social de 44.600.000DT, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique numéro 1412646H, dont le siège social est sis à l'Immeuble SOFIDE, à l'Angle de la Rue du Métal et de la Rue des Entrepreneurs, LA CHARGUIA II - 2035 LA SOUKRA ARIANA, représentée par son Directeur Général Monsieur Imed CHERIF, a cédé à la Société CRK STORE, société à responsabilité limitée au

capital social de 509.210DT, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°1311717V, dont le siège social est situé au Centre de Tunis pour le commerce مركز تونس للتجارة 1er étage Cité Les Pins les Berges du Lac 2, 1052 LA MARSJA TUNIS, représentée par ses gérants Monsieur Raja KHAROUF et Monsieur Mahmoud KHAROUF, la totalité du fonds de commerce à usage de vente de prêt à porter femmes et hommes exploité sous l'enseigne «SPRINGFIELD» dans le local commercial «B42» du centre commercial «TUNIS CITY» sis au croisement de la route GP8 et de la route de Borj Touil, Délégation Kalâat El Andalouss Gouvernorat de l'Ariana, d'une superficie approximative de 72 m<sup>2</sup>. La vente porte sur le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels notamment l'achalandage, la clientèle et le droit au bail. L'enseigne et le nom commercial ne sont pas compris dans la cession.

Les oppositions seront reçues entre les mains de la cédante la Société MASTER RETAIL dans le siège social est sis à l'Immeuble SOFIDE, à l'Angle de la Rue du Métal et de la Rue des Entrepreneurs, LA CHARGUIA II - 2035 LA SOUKRA ARIANA, et ce dans les vingt (20) jours de l'insertion de la présente publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au Journal ECHOUROUK du 12 Juin 2026.

2026402167FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Carthage quittance N°M059759, enregistrement N°25201469 Mme. Marwa Amdouni a vendu à Mme. Sameh Zaiira la totalité du fonds de commerce sauf le matériel vendu sis à l'avenue Ali Balhouane Carthage Birsa Tunis.

Les oppositions sont acceptées à la rue Hédi Chaker N°34 Carthage Birsa Tunis et rue Tourisli N°65 Montfleury selon le code commercial.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 26 mai 2026.

2026402169FCCC2

---

#### **Cession d'un fonds de commerce**

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Oued Elil le 14/05/2026, quittance N°M034851 enregistrement N°26200922, Mr. Hédi Touihri a vendu et a transféré à son fils Mr. Makram Touihri la totalité du fonds de commerce destiné pour une librairie sis au 36 avenue de l'Indépendance Chabaw.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse du fonds selon le code du commerce. Cette annonce a été publiée dans Le Quotidien le 7 Juin 2026.

2026402170FCCC2

---

#### **Donation d'un fonds de commerce**

Suivant un acte notarié en date du 21/5/2026 rédigé par Maître Mouna Baratli notaire à Bizerte et son assesseur, Mme Monia Bouchoucha, CIN N° 01432975, a procédé à la donation à son fils Monsieur Ahmed Karim Lassoued, CIN N°08937454 de la totalité du fonds de commerce sis 18, Avenue d'Algérie, Bizerte exploité en tant que Pharmacie, et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être déposées au siège du fonds de commerce dans les délais légaux à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien en date du 11/06/2026.

2026402183FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé en date du 22/05/2026 et 01/06/2026 enregistré à la recette des finances Rue El Jazira Tunis le 09/06/2026 (Quittance N°M035421, N° d'enregistrement 26201413) Madame Dorra cherif Titulaire de CIN :

04821045 Délivrée le 20/09/2011 demeurant au N°4 impasse flifel rue el Maleh Tunis a vendu à Mr Chihebeddine Ben Kheder Titulaire de CIN : 00768823 Délivrée le 12/04/2011 demeurant au N°38 rue Patrice Lumumba Montfleury la totalité du fonds de commerce exploité dans le local commercial sis à la Rue Abou zakaria El Hafsi Montfleury Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels utiliser pour vente des fruits secs. Les oppositions éventuelles seront signifiées dans le délai de vingt (20) jours à compter de la parution du présent avis au JORT à l'adresse de l'acquéreur Mr Chihebeddine Ben Kheder sise au N°38 rue Patrice Lumumba Montfleury Tunis.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 12/06/2026.

2026402189FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé signé le 03/06/2026 et enregistré à la recette des finances de NEFZA, le 04/06/2026 sous le N°26200436 quittance N° M018019, Madame DALILA BALHI demeurant au N°33 Cité SIDI SSAD NEFZA, a vendu à Monsieur NACEUR LOUATI demeurant au N° Cité ESSAADA NEFZA, l'ensemble du fonds de commerce de «Vente volailles et dérivés», exploité dans le local sis à l'Avenue HABIB BOURGUIBA NEFZA, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent se faire, à peine de nullité, à l'étude de maître Marouani Sami, sis au 13 Bis avenue de la République Béja Sud Béja 9000, où se trouve déposé un des originaux de l'acte de vente, et ce dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication du présent avis au journal officiel de la république Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux quotidiens : «ECHOUROUK et LE QUOTIDIEN» datés le 10/06/2026.

2026402192FCCC2

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant le contrat de vente daté le 16/4/2026 enregistré à la recette des finances de Remada le 16/04/2026, quittance numéro M002686. Madame Mouna Elmalyen titulaire de CIN n°08646337 délivrée à Tunis le 10/09/2019 a vendu à Monsieur mlouk titulaire de la CIN n°05907022 délivrée à Tunis le 23/12/2017, la totalité du fonds de commerce constituant en une pharmacie, située à la place de l'indépendance à Remada - gouvernorat de Tataouine.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de la rédactrice de l'acte «Maître Ben moussa Sarra» à son étude située à l'Avenue El Habib Bourguiba à Elhamma - Gabès dans 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT. Un extrait du présent a été publié au journal le Quotidien du 30 avril 2026 Page 9.

2026402194FCCC2

---

#### **Donation d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de donation de F.C enregistré à la recette des finances rue jazira Tunis le 12/6/2026 enregistrement n°M036420 Elmouldi Mesbahi a donné à WAJDI MESBAHI la totalité du F.C située au N°23 RUE SIDI ALI AZZOUC TUNIS exploité POUR TOUS TYPES DE COMMERCE DONATION comprend tous ses éléments corporels et incorporels, toutes les oppositions seront acceptées chez Maître AYARI Noureddine 18 rue d'Algérie Tunis.

Cette annonce a été publiée le 14/06/2026 au journal Echourouk P 11 et le quotidien P 18.

2026402196FCCC2

---

#### **Donation d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de donation de F.C enregistré à la recette des finances rue jazira Tunis le 12/6/2026 enregistrement N°M036484 lmed Ben GADOUR a donné à MAKRAM GUESMI la totalité du F.C située au N°145 RUE SABBAGHINE TUNIS exploité POUR TOUS TYPES DE

COMMERCE DONATION comprend tous ses éléments corporels et incorporels, toutes les oppositions seront acceptées chez Maître AYARI Noureddine 18 rue d'Algérie Tunis.

Cette annonce a été publiée le 14/06/2026 au journal Echourouk P 11 et le Quotidien P 18.

2026402197FCCC2

---

#### **Donation d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de donation de F.C enregistré à la recette des finances rue jazira Tunis le 12/6/2026 enregistrement N°M036421 Moncef Hafsi a donné à RAJA BOOSAA la totalité de F.C situé au N°93 BIS RUE HABIB BOURGUIBA MEGRINE exploité POUR TOUS TYPES DE COMMERCE LA DONATION comprend tous ses éléments corporels et incorporels, toutes les oppositions seront acceptées chez Maître AYARI Noureddine 18 rue d'Algérie Tunis.

Cette annonce a été publiée le 14/06/2026 au journal Echourouk P 11 et le Quotidien P 18.

2026402198FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'ASSP légalisé le 26/5/2026 enregistré à la recette des finances rue Gandi le 02/06/2026 enregistrement n°26202787 reçu n°040794, Mme Fafni Boukhatem Cherif demeurant au n°2 rue des figuiers Marsa ennansim a cédé au profit de M. Karim Ganouni demeurant au local n°377 le palmarium Tunis, tout le fonds de commerce exploité au local n°377 centre commercial le palmarium Tunis avec ses éléments corporels et incorporels exploité en tout commerce.

Les éventuelles oppositions seront reçues dans cette annonce au JORT entre les mains de M. Karim Ganouni à l'adresse du fonds sis au local n°377 le palmarium Tunis.

La vente est publiée aux journaux le Quotidien et Chourouk du 12/06/2026.

2026402199FCCC2

## Location gérance libre

### CONTRAT GERANCE LIBRE

SUIVANT ACTE SSP EN DATE DU 01-06-2026 ENREGISTRE A LA RECETTE DES FINANCES MONTPLAISIR LE 04/06/2026 QUITTANCE N°M048795 ENREGISTREMENT N°26303250 Mme FAIZA AZAIZ DONNE EN GERANCE LIBRE A LA SOCIETE ANNABI FOOD EN COUR DE CONSTITUTION LE FONDS DE COMMERCE SITUE A L'ANGLE DE L'AVENUE MOHAMED V ET DE LA RUE MOHAMED BADRA POUR L'ACTIVITE DE RESTAURANT POUR UNE DUREE D'UNE ANNEE A PARTIR DU 01/06/2026.

2026R01889FCCC3

### LOCATION D'UN FONDS DE COMMERCE EN GERANCE LIBRE

Aux termes d'un contrat de location-gérance d'un fonds de commerce en date du 02/01/2026, enregistré à la Recette des Finances Rue Gandhi le 24/02/2026 sous le n°26301028, quittance n°M014742, la société LA PETITE GOULUE, SARL, Identifiant unique N°0813187Z, représentée par sa gérante Mme Elhem Ezzeddine, a donné en location-gérance à la société ALTAZEEJ FOOD, SARL, Identifiant unique N°1973018D, représentée par son gérant Mr Kacem Chaabane, la totalité du fonds de commerce exploité Salon de Thé, sis au 03, Rue Hédi Noura, Bab Bhar, Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

La présente location-gérance est consentie pour une durée de trois (03) années, allant du 01/01/2026 au 31/12/2028 inclus, renouvelable conformément aux dispositions contractuelles.

Cette annonce a été publiée dans les journaux le Quotidien et Echourouk du 17/06/2026.

2026R01907FCCC3

## Location d'un fonds de commerce

### «Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 11/06/2026, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 11/6/2026 sous N°26302008 Quittance N°M002414, Mr Salem JEDIDI, titulaire de la CIN n°02946005, a loué à la société «Comptoir Idéal du Sahel» Sarl, Identifiant Unique : 1633384H, dont le siège sis à l'Avenue de la Liberté Lotissement 114 Sahloul Sousse, représentée par sa gérante Mme Sana JEDIDI, titulaire de la CIN n°08478236, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Vente article de quincaillerie et sanitaire, sis à l'Avenue de la Liberté Sahloul Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée d'1 an renouvelable du 01/06/2026 au 31/05/2027. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 13/6/2026.

2026S00825FCCC3

### Location d'un Fonds de Commerce

Par acte sous seing privé daté le 14/05/2026, enregistré à la R.F de ABU AL KASSEM CHEBBI le 01/06/2026 quittance n°M052385 enregistrement n° 26302411, la société CENT METRE, MF n° : 1891805V sis à route el caied Mohamed km 1.5 Sfax, a loué à monsieur Fridhi Fawzi CIN n° : 02781499 sis à la Route de l'aéroport Km 7 Cité El Wafa El Hajeb SFAX le F.C qui consiste à la BOUTIQUE n° sis à rue el Hadi Shaker n° 18 Sfax.

La location englobe les éléments corporels et les éléments incorporels, et pour une durée de 1 an à partir de 01/06/2026.

Toutes personnes voulant former opposition durant les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au

J.O.R.T doivent s'adresser au locataire à son adresse sus-indiquée où est déposée une copie légale du contrat de location.

Cet extrait est publié aux quotidiens Essabah et le Temps N°PS24603 le 12/06/2026.

2026X00906FCCC3

### Location d'un Fonds de commerce Gérance Libre

Suivant contrat enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 06/05/2026, quittance N°51842 enregistrement N°26303789 Mme. Soraya Ben Rabeh a loué à Mr. Sadok Tlili la totalité du fonds de commerce destiné pour le Fast-Food Sandwich sucré et salé sis au 36 Bis Avenue des fonds fruits Chotrana3 La Soukra Ariana pour une durée de 2 ans renouvelables du 01/04/2026 au 31/03/2036.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 5 Juin 2026.

2026402168FCCC3

## ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

### Constitutions

#### Constitution d'une association

Nom : Association culturelle de Manzel salem

Adresse : Quartier Al-Nuzha, Manzel salem 7151 Tajerouine Kef

Objectifs : Organiser et participer à des festivals culturels; contribuer à la préservation et à la promotion du patrimoine matériel et immatériel de la région en coordination avec autorités compétentes Affiliée au ministère de la culturel et établir des liens avec des associations similaires aux niveaux national et international qui entretiennent des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Membres :

Président : Tarik ben Mouhammed Othmani

Trésorier : Abdul Salem ben Ali Othmani

Secrétaire général : Saber ben Ali Omri.

2026R01895APSF1

---

### Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Suivant décision du gouverneur de Sidi Bouzid en date du 11/05/2026 et au terme d'un procès-verbal en date du 11/05/2026 enregistré à la recette des finances de Jelma le 09/06/2026 sous N°26700774 Quittance N°M015883, il a été constitué :

Dénomination : Groupement de Développement Agricole El Baraka Lazireg

Objet de l'intervention : développement agricole et exploitation du réseau d'eau et distribution d'eau potable pour les habitants

Zone d'intervention : Lazireg Délégation Jelma

Siège social : Lazireg 1- Délégation Jelma - Sidi Bouzid

Président : Naim SAMAALI

Trésorier : Saber SELMI.

2026S00845APSF1

---

### Constitution d'un syndic du complexe résidentiel California

Suivant acte sous seing privé en date du 13/01/2026 enregistré à la recette des finances la Goulette Tunis sous le N°26700428, quittance N°6687 en date du 15/01/2026 sont désignés le syndic du centre résidentiel California :

Mme Hela Sassi : Présidente

Mr Adnan Sirouna : Trésorier

Maître Ines Benzarti : Secrétaire générale

Mme Mouna Sithom : Membre.

2026402195APSF1

---

## Homologation de résolutions

### Syndicat des copropriétaires de la résidence KAMILIA, sis 2036 - La Soukra, Ariana

En vertu du PV de l'AGO de la résidence KAMILIA, du 23 Novembre

2025, par l'huissier de justice maître Naoufel Jbir, enregistré à la recette des finances la Goulette, sous enregistrement N°1096, quittance N° 134618-134617 le syndicat des copropriétaires de la résidence KAMILIA a été renouvelée, sis 2036, la Soukra, Ariana

L'AGO a ratifié l'élection du bureau syndical qui se compose de :

Mr Jamel Ghamgui : Président du syndicat

Mr Imed Ben Arefa : Trésorier

Mr Slim Triki : membre.

2026R01905APSF2

---

### Membres de Bureau de syndic "Résidence EL Wouroud 03"

Suivant P.V daté du 19/04/2026 enregistré à la Recette des finances DOUAR Hicher du 12/06/2026 sous le n°26701409, quittance n°M042675, déposé à la municipalité de Tunis le 02/06/2026 sous le n°903 il a été décidé d'après une session de vote de désigner le membre de syndic comme suivant :

Président : Mr Naceur Lamloumi

Trésorier : Mr Abdel basset Nasri

Secrétaire générale : Mme Rana Daguari.

2026402155APSF2

---

## Convocation

### CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE

#### Amicale des Ingénieurs Arts et Métiers de Tunisie

#### 28 Avenue Habib Bourguiba 1001 - Tunis

Les membres de l'Amicale des Ingénieurs Arts et Métiers de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Elective qui se tiendra le samedi 4 juillet 2026 à 11 h, à l'Hôtel Bel Azur Hammamet.

Cette Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation et approbation du rapport moral relatif à l'exercice 2025 ;
2. Présentation et approbation du rapport financier relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Quitus aux membres du Bureau pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;

4. Election des membres du nouveau Bureau.

L'appel à candidature pour un nouveau Bureau sera diffusé à partir du vendredi 19 juin 2026.

Compte tenu de l'importance des décisions qui seront prises, votre présence est vivement souhaitée.

2026402187APSF3

---

## ACTES JUDICIAIRES

### Ventes aux enchères publiques

#### Vente aux enchères publiques

#### Après déduction de 40%

#### Cabinet Maître Boughazli Mustapha Avocat à la Cour de Cassation

3 RUE ABDERRAHMAN IBN AOUF MENZAH5 ARIANA

Tél/Fax : 71.351.773/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son D.G, demeurant à Tunis rue Hedi Nuira. - En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le Débiteur principal : M.ADEL BEN MOHAMED KHAYATI CIN 06250195 DEMEURANT CITE MOHSEN LIMAM SIDI ACHOUR - NABEUL.

3) Avocat Poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la Cour de Cassation, 3 RUE ABDERRAHMAN IBN AOUEF menzah 5 Ariana.

4) L'immeuble mis en vente : ce sont des parts immobiliers de 135 m<sup>2</sup> de la totalité de 436 m<sup>2</sup> OBJET du T.F 608495 NABEUL situé à LA RUE de L'IRAK sidi achour nabeul. DELAGATION de NABEUL GOUVERNORAT de NABEUL se compose d'un garage et un étage de 3 chambres et cuisine et salle d'eau de 133 m<sup>2</sup> de la surface couverte avec toutes les commodités.

5) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 151.087, 791 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

6) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de NABEUL le LUNDI 6 JUILLET 2026 à 9 h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2026R01899VEPA1

---

### **Vente aux enchères publiques**

**International Assistance conseil et consultation (I.A.C.C)**

**24 RUE DU CAIRE- TUNIS**

**Tél : 71.353.138**

**Fax : 71.252.191**

**MF : 1598377/G**

A la demande de la créancière : L'Union Internationale des Banques, Société anonyme, dont le siège social est sis au 65 avenue Habib Bourguiba Tunis, titulaire de l'identifiant unique n°2708Q.

Contre la partie saisie :

Mr Fethi Ben Kmais Ziadi, Agriculteur, titulaire de la C.I.N n°06275983 demeurant à Bir Ezzit Takelsa

A la diligence de : Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître HAMMAMI Tarek Avocat à la Cour de Cassation, sise au 24 Rue du Caire - Tunis MF : 1598377 /G

**IMMEUBLE A VENDRE** : La totalité du lot n° E86 d'une superficie totale de 5033 m<sup>2</sup>, de la propriété dénommée «NCHOU SASSI» objet du titre foncier 41786 Nabeul BIS, consistant en un terrain nu à vocation agricole en forme triangulaire, sis à tekelsa.

**MISE à PRIX** : le prix des parts indivises a été évalué à (42.000,000 DT) frais en sus.

**DATE ET LIEU DE LA VENTE** : Lundi 20 juillet 2026 à 9 Heures devant la chambre des criées au tribunal de Première instance de GROMBALIA.

Pour plus de renseignements, contacter le greffe du Tribunal de 1ère instance de Tunis ou le siège de l'Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant

Maître HAMMAMI Tarek Avocat à la Cour de Cassation, sis au 24 Rue du Caire - Tunis.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix.

On peut visiter l'immeuble tous les jours et pour les étrangers, il faut se munir de l'autorisation de Mr le Gouverneur de la région.

2026R01902VEPA1

---

### **VENTE IMMOBILIERE SUITE A SAISIE IMMOBILIERE**

**LE DEMANDEUR** : Ihsen Ben Soui Ben Amor, demeurant à rue d'Alger Zeramdine.

**LE DEFENDEUR** : Les héritiers de Frej Ben Mohamed Ben Amor, à savoir son épouse Leïla Lachkhem et ses enfants majeurs Nafeh, Imen, Inji et Maher, ayant élu domicile au cabinet de Maître Kamel Bahri, avocat près la Cour de cassation, sis à l'Avenue Yasser Arafat, Immeuble Jaaiem, Sahloul 1, Sousse, ainsi que Mohamed Chaker, demeurant à Sidi Messaoud, Jemmel.

**L'AVOCAT POURSUIVANT** : Maître Hafedh Ghaddoun, dont le cabinet est situé au 45, rue Habib Bourguiba, Immeuble Colisée - Tunis, titulaire de la CIN n°08321675, délivrée le 19/01/2018 à Tunis.

**L'IMMEUBLE SAISI** :

L'immeuble n°1 : une maison sise à rue Sidi Massoud Jemmal limitée à l'ouest par une impasse où l'entée, au sud par Mohamed Guizani, à l'est par Mohamed Mili et au nord par Rached Mili.

Le terrain sur lequel est édifié la maison est d'une superficie de 612 m<sup>2</sup> se compose d'une villa de 180 m<sup>2</sup> couvert, la construction en pierre et en bonne état et contient trois chambres, un salon, une cuisine, une salle d'eau et une salle de bain, le tout ouvre sur une cour et toutes les fenêtres ouvrent dans le jardin qui entoure la villa, elle comprend aussi une allée couverte tout au long du côté sud, liée au mur mitoyen au sud d'une superficie de 76 m<sup>2</sup> comprenant

une salle d'eau, une cuisine et deux chambres. Il contient aussi un garage au coin nord-est d'une superficie de 27m<sup>2</sup> et comprend aussi des escaliers non couverts qui mènent au toit de la villa d'une superficie de 10 m<sup>2</sup>.

L'immeuble n°2 : se compose d'un terrain agricole sur lequel est édifié une construction à la forêt de Ghanada. Le terrain est de 4 mille m<sup>2</sup> environ ; il est limité au nord et l'est par le lot cadastral n°213, au sud le lot cadastral n°9 et à l'ouest par le lot cadastral n°11 et une allée.

Les constructions se composent d'une cour clôturée qui se situe à la cour nord-est, un garage et des escaliers couverts, la superficie totale est de 167 m<sup>2</sup> à une cour clôturée sous forme d'un préau d'une superficie de 27m<sup>2</sup> se situant au sud. Une autre cour clôturée sous forme de préau d'une superficie de 58 m<sup>2</sup> au coin nord-ouest contenant 3 chambres d'une superficie de 149 m<sup>2</sup>.

**MISE A PRIX** : La mise à prix est fixée à trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent soixante-dix dinars (398.870.000) plus les frais de cette adjudication pour l'immeuble n°1.

- Les 6/7 de l'immeuble n°2, leur mise à prix est fixée à cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quarante-cinq dinars et sept cent quatorze millimes (199.645.714) avec les frais de cette adjudication.

Tout intéressé peut participer à l'adjudication par le biais d'un avocat après avoir consigné le 1/3 du prix auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou présente un chèque certifié ou une garantie bancaire irréversible. Le demandeur n'est pas tenu de cette obligation.

**DATE DE L'ADJUDICATION** : L'adjudication aura lieu le mercredi quinze juillet deux mille vingt six (15/07/2026) à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Monastir à partir de neuf heures du matin.

**VISITE DE L'IMMEUBLE** : Tout intéressé peut visiter l'immeuble chaque dimanche de neuf heures à quatorze heures.

2026S00833VEPA1

## **VENTE IMMOBILIERE SUITE A SAISIE IMMOBILIERE**

LE DEMANDEUR : Ihsen Ben Soui Ben Amor, demeurant à rue d'Alger Zeramdine.

LE DEFENDEUR : Les héritiers de Frej Ben Mohamed Ben Amor, à savoir son épouse Leïla Lachkhem et ses enfants majeurs Nafeh, Imen, Inji et Maher, ayant élu domicile au cabinet du Maître Kamel Bahri, avocat près la Cour de cassation, sis à l'Avenue Yasser Arafat, Immeuble Jaaïem, Sahloul 1, Sousse, ainsi que Mohamed Chaker, demeurant à Sidi Messaoud, Jemmel.

L'AVOCAT POURSUIVANT : Maître Hafedh Ghaddoun, dont le cabinet est situé au 45, rue Habib Bourguiba, Immeuble Colisée - Tunis, titulaire de la CNI n° 08321675, délivrée le 19/01/2018 à Tunis.

L'IMMEUBLE SAISI : Il s'agit de la totalité du titre foncier n°33802 Monastir, dénommé « El Hédi », d'une superficie totale de 23 696 m<sup>2</sup>, sis à la délégation de Jemmel Ouest, gouvernorat de Monastir, en bordure de la route régionale n°93 reliant les délégations de Jemmel et de Zeramdine.

L'immeuble se compose principalement de :

1- Une unité industrielle d'une superficie d'environ 6 000 m<sup>2</sup>, clôturée et ouvrant directement sur la route régionale n°93, comprenant notamment : un poste de garde, un bureau de douane, un poste de transformation électrique, plusieurs halls industriels destinés à la production et à l'exportation, des locaux sociaux pour le personnel, des stations de pompage, de lavage, de filtration et de traitement des eaux, un atelier de maintenance, un laboratoire, des entrepôts de stockage, des hangars et des abris pour camions et autocars, une grande salle de production couverte par une structure métallique, un bâtiment administratif inachevé composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage d'une superficie couverte totale d'environ 500 m<sup>2</sup>.

2- Espaces extérieurs, comprenant des clôtures latérales et frontales ainsi qu'une cour extérieure d'environ 1 970 m<sup>2</sup>.

3- Terrains nus, comprenant : un terrain destiné à l'extension industrielle d'une superficie de 5 356 m<sup>2</sup>, un terrain agricole d'une superficie de 10 600 m<sup>2</sup>, une emprise réservée à la voirie prévue par le plan d'aménagement urbain de la commune de Jemmel d'une superficie de 1 740 m<sup>2</sup>.

4- Deux puits équipés : de profondeur 120 mètres et l'autre de profondeur 105 mètres.

SITUATION JURIDIQUE DE L'IMMEUBLE : L'immeuble est grevé des inscriptions suivantes :

- Hypothèque conventionnelle au profit de la Banque de Tunisie pour un montant de 1.330.000.000 DT inscrite le 03/08/2006 ;

- Hypothèque conventionnelle au profit de la Banque de Tunisie pour un montant de 300.000.000 DT inscrite le 07/02/2007 ;

- Augmentation de créance au profit de la Banque de Tunisie pour un montant de 18.940.000 DT inscrite le 13/06/2007 ;

- Privilège du Trésor Public pour un montant de 9.875.531 DT inscrit le 25/12/2009.

MISE A PRIX : La mise à prix est fixée à un milliard six cent trente-sept millions cinq cent quarante mille dinars (1.637.540.000 DT) outre les frais de l'adjudication.

Tout intéressé peut participer à l'adjudication par le biais d'un avocat après avoir consigné le 1/3 du prix auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irréversible. Le demandeur n'est pas tenu de cette obligation.

DATE DE L'ADJUDICATION : L'adjudication aura lieu le mercredi quinze juillet deux mille vingt-six (15/07/2026) à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Monastir à partir de neuf heures du matin.

VISITE DE L'IMMEUBLE : Tout intéressé peut visiter l'immeuble chaque dimanche de neuf heures à quatorze heures.

2026S00834VEPA1

---

## **VENTE IMMOBILIERE SUITE A SAISIE IMMOBILIERE**

LE DEMANDEUR : Ihsen Ben Soui Ben Amor, demeurant à rue d'Alger Zeramdine.

LE DEFENDEUR : Les héritiers de Frej Ben Mohamed Ben Amor, à savoir son épouse Leïla Lachkhem et ses enfants majeurs Nafeh, Imen, Inji et Maher, ayant élu domicile au cabinet de Maître Kamel Bahri, avocat près la Cour de cassation, sis à l'Avenue Yasser Arafat, Immeuble Jaaïem, Sahloul 1, Sousse, ainsi que Mohamed Chaker, demeurant à Sidi Messaoud, Jemmel.

L'AVOCAT POURSUIVANT : Maître Hafedh Ghaddoun, dont le cabinet est situé au 45, rue Habib Bourguiba, Immeuble Colisée - Tunis, titulaire de la CNI n°08321675, délivrée le 19/01/2018 à Tunis.

L'IMMEUBLE SAISI :

Un terrain sur lequel est édifié un immeuble comprenant un rez-de-chaussée et 3 étages sis à rue Sidi Massoud route de Zeramdine Jemmal au niveau du croisement de la route de Jemmal avec la route de Zeramdine.

Cet immeuble est limité au sud par Anis Maiza, au nord par la propriété du défendeur, à l'est par la route de Sidi Massaoud et à l'ouest par Boubaker Ben Amor.

Le rez-de-chaussée ouvre sur le nord et comprend un atelier de couture ayant une entrée de la route principale et un autre du côté à l'est un grand garage du côté nord et des escaliers amenant aux étages qui ouvrent sur la façade principale au nord. Le rez-de-chaussée comprend aussi une cour du derrière à l'ouest liée par le grand garage.

Le premier étage comprend l'appartement n°1 et 2 :

- Le premier se trouve à l'est et contient 5 chambres, 1 salon, 1 séjour, 1 cuisine, 1 hall et 2 terrasses. Il est édifié sur l'atelier de couture, il comprend des escaliers qui mènent à la cour au rez-de-chaussée à travers la grande terrasse.

- L'appartement n°2 se trouve à l'ouest par rapport aux escaliers et comprend 5 chambres, 1 salon, 1 cuisine, 2 salles de bain, 1 terrasse sur la façade principale, 1 cour et 1 couloir à l'est.

Le deuxième étage comprend l'appartement n°3 et 4 :

- Le n°3 se trouve à l'est de l'entrée, se compose de 3 chambres, 1 salon, 1 salle de bain, 1 cuisine, 1 terrasse, 1 espace externe qui contient une salle de bain et une terrasse sur toute la façade qui ouvre à l'ouest sur les escaliers et à l'est sur le bien des voisins.

- Le n°4 se trouve à l'ouest de l'entrée, il contient cinq chambres, un salon, une cuisine, deux salles de bain, une terrasse sur toute la façade principale, une surface destinée à l'utilisation externe et un couloir qui ouvre sur les escaliers à l'est et sur la propriété des voisins à l'ouest.

Le troisième étage comprend l'appartement n°5 et 6 :

- Le n°5 comprend 5 chambres et les escaliers. Il est le bien du demandeur.

- Le n°6 ouvre à l'est. Il contient 1 chambre et des escaliers.

**MISE A PRIX :** La mise à prix est évaluée à un million trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent dix dinars (1.397.210) plus les frais de cette adjudication.

Tout intéressé peut participer à l'adjudication par le biais d'un avocat après avoir consigné le 1/3 du prix auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou présente un chèque certifié ou une garantie bancaire irréversible. Le demandeur n'est pas tenu de cette obligation.

**DATE DE L'ADJUDICATION :** L'adjudication aura lieu le mercredi quinze juillet deux mille vingt-six (15/07/2026) à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Monastir à partir de neuf heures du matin.

**VISITE DE L'IMMEUBLE :** Tout intéressé peut visiter l'immeuble chaque dimanche de neuf heures à quatorze heures.

2026S00835VEPA1

---

#### **Vente immobilière**

Maître Issam Talbi, demeurant à la rue Khamis Al-Alwani et rue Al-Tabari à Kairouan, annonce qu'à la demande de Radhouane Mokni, titulaire de la carte d'identité nationale n°02062712, domiciliée à son cabinet, contre Mounir Mokni et les héritiers de Mohamed Makni, Ayman, Amal, Khalil, Ghofrane, Zikra, Mourad Al-Arabi, Riad Mokni, Mourad Mokni, Hanane Mokni, Fatma Mokni et Hanane Mokni, domiciliés à Kairouan, il a été décidé de vendre l'immeuble situé à la rue Al-Kassabi, quartier Al-Manshiya, Kairouan. Cet immeuble comprend deux étages : un rez-de-chaussée avec mezzanine, une pièce centrale ouverte, quatre pièces, une salle de bain et une cuisine. Les murs sont en briques, le toit en dalles et le sol carrelé. Sa superficie est de 102 m<sup>2</sup>, dont 84 m<sup>2</sup> couverts et 18 m<sup>2</sup> ouverts. L'étage supérieur est accessible par un escalier extérieur partant de l'angle sud-ouest du rez-de-chaussée. Il comprend deux cuisines, une salle de bains avec deux couloirs et trois balcons, quatre chambres et un escalier menant au toit. Les murs sont en briques. La toiture est en tôle ondulée et le sol est en mélange de ciment et de gravier. Sa superficie est de 108 m<sup>2</sup>. Le prix de départ est fixé à 177 600 000 dinars. La vente aura lieu le lundi 13 juillet 2026 à 9h00, au service des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan. Les visites sont possibles toute la semaine. La participation à la vente aux enchères est réservée aux personnes ayant versé un tiers du prix de départ par l'intermédiaire d'un avocat.

2026S00846VEPA1

---

#### **Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

Partie poursuivante : BANK ZITOUNA, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 2 Rue Jaoudet El Hayette El Kram Tunis.

Partie saisie : ADEL BEN MOHAMED ACHOUR, demeurant au 38 Rue Haffouz Sousse, CIN N° 02951976.

Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°103684 Sousse d'une superficie de 536 m<sup>2</sup>, dénommé «YASSINE »sis à Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 225 170 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Lundi 13/07/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S00849VEPA1

---

#### **Adjudication sur saisie immobilière**

**Après déduction du prix de 40%**

**Maître Nissaf Abderrahmen Fehri**

**Avocate à la cour de cassation**

**Avenue Abulkacem Echebi  
immeuble Alyssa centre 1er étage  
n°102 Sfax**

Les créanciers saisissants : Héritiers Mondher Masmoudi :

1- Sa femme : Ahlem Adhar, titulaire de la carte d'identité nationale n° 05263307, demeurant à la route menzel cheker km3.5 zenket damak Sfax.

2- Ses enfants :

- Amal Masmoudi, titulaire de la carte d'identité nationale n°11113807 demeurant à route menzel cheker km3.5 zenket damak Sfax.

- Ahmed Masmoudi, titulaire de la carte d'identité nationale n°11044016 demeurant à la route menzel cheker km3.5 zenket damak Sfax.

Oumaima Masmoudi, demeurant à route menzel cheker km3.5 zenket damak Sfax.

- Amir Masmoudi, titulaire de la carte d'identité nationale n°11208200 demeurant à la route manzel cheker km3.5 zenket damak Sfax.

Avocate poursuivante : Maître Nissaf Abderrahmen Fehri avocate à la Cour de cassation, avenue Abulkacem Echebbi immeuble Alyssa centre 1er étage n°102 Sfax.

Le débiteur saisi : Mohamed El Hédi Ben El Hédi Ben Mohamed Boudabous, titulaire de la carte d'identité nationale n°11078028, demeurant à Rue Hédi Chaker Avenue Taher Sfar El Ain Sfax.

Immeuble saisi : La moitié indivise du terrain nu sise à la Route Menzel Cheker Km8 à gauche vers provinces à côté de sidi khlifa Tayari, Gouvernorat Sfax Ouest. Il est d'une superficie 900m<sup>2</sup>, non clôturé, mesurant du nord-sud 38.800m, et de l'est vers l'ouest 23.20m et situé au nord et à l'est par une voie (son entrée) au sud par une voie et à l'ouest par Moncef Boudabous et sa femme Monjia Mrabet.

Date et lieu de l'adjudication : Elle aura lieu Mercredi le 15/07/2026 à partir du 9h du matin, à la chambre des criées de tribunal de 1ère instance de Sfax2 - affaire n°1848

La participation aux enchères ne peut être que par le biais d'un avocat et sur consigne du tiers (1/3) du montant de la mise à prix.

Pour les étrangers, il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

Mise à prix : soixante-sept mille et cinq cent dinars (67.500,000) la moitié en indivise de la totalité du prix terrain, après déduction des prix 40%, plus les dépenses Cotées déterminées auparavant égales à mille huit cent trente-trois dinars et quatre cent millimes (1833,400d).

La visite du terrain : Elle est ouverte tous les jours pendant l'horaire administratif et pour plus d'information consultez le cahier des charges déposé au greffe de tribunal de première instance Sfax 2 ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Nissaf Abderrahmen Fehri avocate à la cour

de cassation, avenue Abulkacem Echebbi immeuble Alyssa centre 1er étage n°102 Sfax.

2026X00894VEPA1

---

### **Vente aux enchères publiques**

**Après déduction de la mise à prix de 40%**

**Etude Maître Ben Abdallah Rim (74.226.719)**

**Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax**

**M.F : 000 PA 808008W**

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale, RNE n°0000110F.

Partie saisie : Fadhel Ben H'ssan Gomri, titulaire de la CIN N°05248530, gérant de société, demeurant à Battriya Djebeniana, gouvernorat de Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°160540 Sfax, dénommé «El Fadhel», situé dans la délégation de Djebeniana, gouvernorat de Sfax, sur la voie secondaire reliant Djebeniana à El Hencha, à 500 m de ladite route et à 2300 m du centre-ville de Djebeniana, elle consiste en une parcelle de terrain de forme irrégulière, d'une superficie totale de 6127 m<sup>2</sup>, clôturée uniquement du côté sud par un mur.

Elle comprend 18 pieds d'oliviers de grande taille et d'un âge avancé, plantés de manière ordonnée, avec une production saisonnière moyenne d'environ 150 kg d'olives. La parcelle comporte également 6 emplacements non plantés (trous). La zone dans laquelle se situe l'immeuble est desservie par l'électricité.

Remarque : la vocation du bien est agricole et il est situé en dehors de la zone industrielle. Celle-ci en est

séparée par une rue prévue au plan d'aménagement urbain, d'une largeur de 16 m, dont la réalisation est projetée sur toute la limite sud. L'assiette de cette rue, d'une superficie d'environ 1500 m<sup>2</sup>, sera entièrement déduite du terrain, ce qui réduira sa superficie à environ 4627 m<sup>2</sup>.

La mise à prix : 129.000.000D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 20/07/2026 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Victor Hugo Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2026X00903VEPA1

---

### **Vente aux enchères publiques**

**Après déduction de la mise à prix de 40%**

**Etude Maître Ben Abdallah Rim (74.226.719)**

**Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax**

**M.F : 000 PA 808008W**

Poursuivant Banque de Tunisie et des Emirats, Société Anonyme, inscrite au R.C au trib de 1ère instance.

Poursuivante : Banque de Tunisie et des Emirats, Société Anonyme, inscrite au RNE sous le n°0015094B, siège social actuel est au lot AFH - BC8 Boulevard Beji Caid Essebsi, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis ayant son domicile élu à l'étude de son avocate maître Ben Abdallah Rim sis à rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax - en sa qualité de créancier hypothécaire.

Parties saisies : 1) Lamia Bent Amer Koubâa, titulaire de la CIN n°01312596, gérante de société, demeurante au 12 Rue Ali Ben Ghedhahem, Sakiet Ezzit, Sfax - en sa qualité de caution réelle et

solidaire - 2) Amine Ben Amer koubâa, titulaire de la CIN n°05394551, ouvrier, domicilié au 627, Avenue Bourguiba, Sakiet Ezzit, Sfax - en sa qualité de caution réelle et solidaire.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah ayant son étude à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D Sfax.

Les Immeubles objet de la saisie :

Les immeubles faisant l'objet de la saisie sont 16 immeubles situés dans un bâtiment connu sous le nom d'Immeuble Koubaa, sis à l'avenue Majida Boulila, Sfax, comprenant un rez-de-chaussée, un entresol (mezzanine) et six étages, ainsi que les parties communes et indivises relevant de chaque titre foncier et provenant du titre foncier n°3775 Sfax.

Les immeubles sont détaillés comme suit :

Deux immeubles au rez-de-chaussée :

1) La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°100958 Sfax, dénommé «Al-Amana 2». Il s'agit d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble, à l'angle sud-ouest, portant le n°2 selon le plan de l'Office de la Topographie., sa superficie couverte est 23 m<sup>2</sup>. Entrée : ouest, par une porte coulissante donnant sur une impasse. Revêtement du sol est parterre ; murs enduits et peints ; plafond en béton armé, hauteur 3,20 m, Le local est loué à l'Hôtel Amine, qui l'utilise comme extension de la cuisine.

2) La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°100972 Sfax, dénommé \*«Al-Amana 16» Il s'agit d'un local commercial situé du côté nord du rez-de-chaussée, portant le n°16 Superficie 8 m<sup>2</sup>, Entrée : nord, par une porte coulissante sur l'Avenue Majida Boulila. Sol en carreaux, murs enduits et peints, plafond en béton armé (3,20 m). Le local est loué à Badr Eddine El-Kharrat, exploité pour la fabrication et la réparation de clés depuis environ 30 ans, moyennant un loyer mensuel de 480 dinars.

Un immeuble à l'entresol (mezzanine):

3) La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°100981 Sfax, dénommé \*«Al-Amana 26» c'est un appartement situé à l'angle sud-Est de l'entresol (mezzanine), portant le n°26 \* sa superficie 59 m<sup>2</sup>. Entrée : ouest sur un couloir commun. Sol en carreaux, murs enduits et peints, plafond en béton armé (2,80 m). Il comprend un hall, deux pièces, une cuisine équipée de placards bas et une salle d'eau entièrement équipée.

\* 2 immeubles au 1er étage :

4) La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°100995 Sfax, dénommé \*«Al-Amana 41», c'est un appartement situé du côté sud du 1er étage, portant le n°41 du plan, sa superficie est 55 m<sup>2</sup>, accessible actuellement à travers l'Hôtel Amine.

Il comprend un salon, deux chambres dont une avec placard mural, et une salle de bain équipée.

5) La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°100997 Sfax dénommé «Al-Amana 43» il s'agit d'un appartement situé du côté sud du 1er étage, portant le n°43 du plan, Superficie 47 m<sup>2</sup>, Entrée Est sur un couloir commun. Il comprend un hall, une cuisine équipée, deux chambres et une salle d'eau équipée.

\* Un immeuble au 2ème étage :

6) la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°101016 Sfax, dénommé «Al Amana 63», Appartement situé du côté nord du 2ème étage, portant le n°63 du plan, superficie 62 m<sup>2</sup>, Entrée nord sur un couloir commun. Il comprend un hall, un couloir, une cuisine équipée, 2 chambres dont l'une ouvre sur un balcon nord, et une salle de bain équipée.

\* trois immeubles au 3ème étage :

7) la totalité de l'immeuble objet du Titre foncier n°101038 Sfax dénommé «Al-Amana 86», Appartement situé à l'angle sud-Est du 3ème étage, portant le n°86 du plan, superficie 59 m<sup>2</sup>, Entrée ouest sur un couloir commun, il comprend. Un Hall, 2 chambres, une cuisine équipée avec balcon Est et une salle de bain équipée.

8) la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°101036 Sfax, dénommé «Al-Amana 84», consistant en un appartement situé du côté sud du 3ème étage, d'une superficie de 53 m<sup>2</sup>, portant le numéro 84 selon le plan. Son entrée est orientée au nord sur un couloir commun. Il comprend un hall, un couloir, une cuisine équipée, deux chambres et une salle de bain équipée.

9) la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°101034 Sfax, dénommé «Al-Amana 82», c'est un appartement situé du côté sud du 3ème étage, d'une superficie de 54 m<sup>2</sup>, portant le numéro 82 selon le plan. Entrée nord sur un couloir commun. Il comprend un hall, un couloir, une cuisine équipée, 2 chambres et une salle de bain équipée.

\* Trois immeubles au 4ème étage :

10) la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°101054 Sfax, dénommé «Al-Amana 103» c'est un appartement situé du côté nord du 4ème étage, d'une superficie de 62 m<sup>2</sup>, portant le numéro 103 selon le plan, Entrée sud sur un couloir commun. Il comprend un hall, un couloir, deux chambres dont l'une munie d'une porte ouvrant sur un balcon nord, une cuisine équipée et une salle de bain équipée.

11) la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°101060 Sfax, dénommé «Al-Amana 109», consistant en un appartement situé du côté nord du 4ème étage, d'une superficie de 47 m<sup>2</sup>, portant le numéro 109 selon le plan. Entrée sud sur un couloir commun. Il comprend un hall, un couloir, une cuisine équipée, deux chambres dont l'une dotée d'une porte ouvrant sur un balcon nord, ainsi qu'une salle de bain équipée.

12) la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°101057 Sfax, dénommé «Al-Amana 106», consistant en un appartement situé à l'angle sud-Est du 4ème étage, d'une superficie de 59 m<sup>2</sup>, portant le numéro 106 selon le plan. Entrée ouest sur un couloir commun. Il comprend un hall, deux chambres, une cuisine équipée comportant une porte ouvrant à l'Est sur un balcon, et une salle de bain équipée.

\* Trois immeubles au cinquième étage :

13) la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°101076 Sfax, dénommé «Al-Amana 126», consistant en un appartement situé à l'angle sud-Est du 5ème étage, d'une superficie de 59 m<sup>2</sup>, portant le numéro 126 selon le

plan. Entrée ouest sur un couloir commun. Il comprend un hall, deux chambres, une cuisine équipée avec porte ouvrant à l'Est sur un balcon, et une salle de bain équipée.

14) la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°101077 Sfax, dénommé «Al-Amana 127», consistant en un appartement situé à l'angle nord-Est du 5ème étage, d'une superficie de 66 m<sup>2</sup>, portant le numéro 127 selon le plan. Entrée ouest sur un couloir commun. Il comprend un hall, un couloir, trois chambres, un balcon Est et un balcon nord, une cuisine équipée de placards bas comportant

une porte ouvrant à l'Est sur un balcon nord-Est, ainsi qu'une salle de bain équipée.

15) la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°101079 Sfax, dénommé «Al-Amana 129», consistant en un appartement situé du côté nord du 5ème étage, d'une superficie de 47 m<sup>2</sup>, portant le numéro 129 selon le plan. Entrée sud sur un couloir commun. Il comprend un hall, un couloir, deux chambres dont l'une avec balcon nord, une cuisine équipée de placards bas et une salle de bain équipée.

\*Un immeuble au sixième étage :

16) la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°101084 Sfax, consistant en un appartement situé du côté sud du 6ème étage, d'une superficie de 20 m<sup>2</sup>, portant le n°135 selon le plan., Entrée Est sur un couloir commun. Il comprend un hall et une chambre sans salle d'eau.

Tous les appartements disposent d'un sol carrelé ; de murs enduits et peints ; d'un plafond en béton armé d'une hauteur de 2,80 m et d'un raccordement à l'eau et à l'électricité.

L'état général de construction est moyen et l'immeuble est équipé d'un ascenseur.

La mise à prix pour chaque appartement, après déduction de 40% est comme suit, frais en sus :

ETAGE	dénomination	Titre foncier	Mise à prix
Rez-de-chaussée (magasin)	Al-Amana 2	100958 Sfax	52.500.000D
Rez-de-chaussée (magasin)	Al-Amana 16	100972 Sfax	32.700.000D
Mezanine	Al-Amana 59	100981 Sfax	49.800.000D
1er étage	Al-Amana 41	100995 Sfax	49.500.000D
1er étage	Al-Amana 43	100997 Sfax	39.600.000D
2ème étage	Al-Amana 63	101016 Sfax	52.200.000D
3ème étage	Al-Amana 86	101038 Sfax	48.000.000D
3ème étage	Al-Amana 84	101036 Sfax	41.400.000D
3ème étage	Al-Amana 82	101034 Sfax	42.000.000D
4ème étage	Al-Amana 103	101054 Sfax	50.400.000D
4ème étage	Al-Amana 109	101060 Sfax	38.100.000D
4ème étage	Al-Amana 106	101057 Sfax	46.200.000D
5ème étage	Al-Amana 126	101076 Sfax	44.400.000D
5ème étage	Al-Amana 127	101077 Sfax	53.400.000D
5ème étage	Al-Amana 129	101079 Sfax	36.600.000D
6ème étage (studio)	Al-Amana 135	101084 Sfax	15.000.000D
			691.800.000D

Date et lieu de la vente :  
L'adjudication aura lieu lundi le 20/07/2026 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance Sfax sis à rue Aboukacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.  
2026X00904VEPA1

### Vente aux enchères publiques

#### Etude Maître Atitallah Adel

#### Avocat

La partie poursuivante : La Société Commerciale des Produits Chimiques «Comptoir Hammami», SARL, I U RNE 0385191J, sise à la route de Gabès km 4.5 Sfax 3042.

La partie saisie : abdelhamid ben abdessalem l'mrabet, CIN 03290272, demeurant à l'avenue 2 mars gannouch Gabès et à l'avenue de golf n°181 gannouch Gabès.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «Dar Hassan Mehbouli», objet du TF n°86236 Ben Arous, d'une superficie totale de 516 m<sup>2</sup>, situé à l'angle de la Rue Marie Curie et de la Rue Euclide, à El Mourouj 2, Gouvernorat de Ben Arous, dans une zone résidentielle aménagée par l'Agence Foncière de l'Habitat (AFH).

Le bien se compose de :

1. Villa au rez-de-chaussée d'une superficie approximative 204 m<sup>2</sup>, sa toiture en dalle avec faux plafonds en plâtre, sol revêtu de carreaux en grès cérame (carrelage) et il comprend un salon de réception, Quatre chambres, dont une avec salle de bain privative, une véranda une cuisine avec sol carrelé et murs revêtus de faïence, un cabinet de toilettes, portes en bois, fenêtres en aluminium protégées par des grilles en fer forgé.

2. Logement au sous-sol d'une superficie approximative de 120 m<sup>2</sup>, son toiture en dalle, sol revêtu de carrelage et il comprend un salon de réception, trois chambres, Hauteur sous plafond relativement faible, portes en bois, fenêtres en aluminium protégées par des grilles en fer forgé, donne accès au jardin du côté sud de la propriété.

3. Garage et local annexe avec sanitaires d'une superficie totale approximative de 64 m<sup>2</sup>, comprend un garage ainsi qu'une pièce équipée d'un cabinet de toilettes, toiture en dalle, Sol revêtu de carrelage, fenêtres protégées par des grilles en fer forgé.

4. Jardin revêtu de carrelage et clôture.

Mise à prix : (583.203.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : mercredi le 22/07/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de ben arous.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de ben arous où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00908VEPA1

---

**Maître Mohamed Béji MOHSEN**

**Avocat près la cour de cassation**

**39, Rue Omar Ben KADDAH,  
Montplaisir - 1073 Tunis**

**Tél : 71.951.279**

1- Partie poursuivante : Banque Attijari de Tunisie (Attijari Bank), société anonyme, identifiant unique RNE 0000121 J, demeurant 24 Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - Tunis.

2- Partie saisie : Nabil Ben Allala Ben Taher HAZBRI, demeurant au 236 Cité Yasmine Mornaguia - Manouba.

3- Immeuble objet de la saisie : objet du titre foncier n°12028 Manouba dénommé "Yasmine 236", sis 236 rue de Girofle Cité Yasmine Mornaguia - Manouba, d'une superficie de 149m<sup>2</sup>, consistant en une habitation composée d'un rez-de-chaussée et 2 étages indépendants :

- le rez-de-chaussée d'une superficie couverte d'environ 117 m<sup>2</sup> où réside le débiteur saisi, se compose d'un appartement avec un balcon en façade ou se trouve l'entrée principale qui ouvre sur un séjour salle à manger puis un couloir menant à une salle de bain équipée, une cuisine équipée avec une porte donnant sur le jardin, deux chambres à coucher et un garage à la droite de l'entrée.

- le 1er étage auquel on accède par un escalier indépendant situé à gauche de l'entrée, consiste en un appartement composé d'un salon, une

salle de bain, une cuisine équipée et trois chambres à coucher, d'une superficie couverte d'environ 120m<sup>2</sup>, actuellement en location à un certain Ali pour un loyer mensuel de 450,000 dinars par mois d'après le débiteur saisi et à Mr Faouzi JLASSI pour un loyer mensuel de 450,000 dinars sans contrat selon PV d'interrogatoire établi par l'huissier de justice Mme Hayet AYED en date du 9 Septembre 2025.

- le 2ème étage se compose de trois chambres à coucher, une cuisine équipée, une salle de bain et un salon d'une surface couverte d'environ 120m<sup>2</sup>, actuellement en location à un certain Amer pour un loyer mensuel de 400,000 dinars et à Mr Maher HAOUIJI pour un loyer mensuel de 370,000 dinars sans contrat écrit selon PV d'interrogatoire établi par l'huissier de justice Mme Hayet AYED en date du 9 Septembre 2025.

Le parterre est partiellement en marbre et partiellement en carreaux de céramique, les murs sont en briques, le plafond en béton armé, les portes en bois et les fenêtres en aluminium.

La propriété est équipée de toutes les commodités nécessaires dont l'eau et l'électricité.

4- Mise à prix : 375.349,883 Dinars, outre les frais et honoraires fixés à l'audience.

5- Date et lieu des enchères : Le Mercredi quinze Juillet deux mille vingt six (15/07/2026) à partir de 9h du matin au tribunal de première instance de Manouba.

6- Visite de l'immeuble : Pendant l'horaire administratif, avec possibilité de consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

2026402139VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Farouk BEYAOUI**

**Avocat près la cour de cassation**

**M F : 0434150 Z**

**50, Avenue de Paris, Tunis**

**Tél : 71342 074//98 323 589**

Poursuivant : Sadok BEN MARZOUK et Fethi BEN MARZOUK, domicile élu au 50 Avenue de Paris, TUNIS.

Partie saisie : Mohamed Ben Abdallah MZOUGHJI, résidence Alwalid appartement M1 mezzanine, 2037 Ennasser, ARIANA et chez son avocat Me Walid MAKENI, 1 rue Abou Kassem CHEBBI, Denden, Mannouba.

Avocat poursuivant : Maître Farouk BEYAOUI, Avocat près la cour de cassation, 50 Avenue de Paris, TUNIS.

Immeuble objet de la vente :

Il consiste en la moitié de l'appartement situé à la résidence Al Walid, au quartier Ennasr, Ariana, sis à mezzanine, comprenant un salon, trois chambres, une cuisine, une salle de bain, des toilettes ainsi qu'un séchoir, d'une superficie de 100 mètres carrés, objet du titre foncier n°37381 Ariana dénommé «Alwalid 12» faisant partie du lot N°16 issu du plan de lotissement original N°20379 Ariana.

Mise à prix : DEUX CENT MILLE SEPT CENT DINARS (200.700,000 D) hors frais, conformément à l'expertise réalisée par l'expert Ahmed Ben Hassen Ben Ltifa, en vertu de l'ordonnance sur requête n°29458, rendue par Mr le président du Tribunal de 1ère instance de l'Ariana le 30/09/2025.

Date et lieu de vente : Le Lundi 13 juillet 2026 à partir de 9 heures à la salle des criées immobilières du tribunal de 1ère instance de l'ARIANA.

Visite des lieux : la visite peut se faire tous les jours.

Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix. Et les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.  
2026402153VEPA1

### Vente aux enchères publiques

La Partie Poursuivante : La société Tunisienne de Banque, SA représentée par son président directeur général dont le siège social est à Tunis, Rue Hédi Nouria, R.C : B182331996 Tunis.

La Partie Saisie : 1- Monsieur Walid Ben Moncef Ben Ahmed Mannai CIN°08316117 demeurant au 20 Rue Rakkada Dar Fadhal La Soukra Tunis  
2- Madame Jawhra Bent Slimen Ben Haj Salem Mannai, CIN°01962420 demeurant au 20 Rue Rakkada Dar Fadhal La Soukra Tunis

L'avocat poursuivant : Maître Bouraoul Boutheina, avocat à la cour de cassation, 63 Avenue Habib Bourguiba Tunis. MF 81214LAP000

La propriété saisie : il s'agit des parts indivises extrait de TF245 Ariana Jamaet Boudaya parcelle N°5 du plan N°90519. C'est un terrain d'habitation sup totale 3 Hec 39 Are 76 Ca. La 1ère partie saisie lui revient 7,12032 parts et la 2ème 7,12032 parts composé de 2 étages à la rue Rkada N°2 Sokra.

Le 1er est de 138 m<sup>2</sup> avec salon - cuisine - toilette et 1 autre salon - 3 chambres - cuisine - studio.

Le 2ème étage est de 138 m<sup>2</sup> avec 2 chambres - salon - cuisine - studio  
3ème étage est de 100 m<sup>2</sup> - salon - cuisine et une chambre

Mise à prix : Le prix de la propriété saisie est fixé à 191.352.000 sans les dépenses.

Date et lieu de la vente : 13/07/2026 à partir de 9H00 du matin au Tribunal de Première Instance d'Ariana.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2026402154VEPA1

**CABINET MAITRE ASMA BETTAIEB**

**TEL : 94.016.560**

**MF : 0935888Z/P/000**

A la demande de la BH 18 Avenue Med V

Contre les parties saisies : Yassine Touaiti CIN N°07341504 demeurant à Daouar Hichar rue 4501 et à Sidi Hassine Sijoumi 5 rue 4854 et Sourour Manai CIN N°00294750 demeurant à Daouar Hichar rue 4501

A la diligence de Maître Asma Bettaieb Avocate à la cour de cassation

Immeuble à vendre : TF N°183643 Tunis, de 315 m<sup>2</sup> sis à Nahj El Hnaya Erroumania, Cité Diyar Ben Mahmoud, il y a une construction sur le terrain surélevée de 60 cm par rapport au sol, reposant sur des fondations et piliers en béton armé, couverte d'une dalle en ciment armé, l'hauteur du bâtiment par rapport au niveau du sol est estimée à environ 4 mètres, avec une superficie bâtie d'environ 180 m<sup>2</sup>, de forme carrée.

Mise à prix : 340.000.000 dinars frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 13/07/2026 devant le tribunal de 1ère instance de Tunis 2 à partir de 9 H du matin.

On peut visiter le lieu tous les jours.

2026402202VEPA1

**CABINET MAITRE ASMA BETTAIEB**

**TEL : 94.016.560**

**MF : 0935888Z/P/000**

A la demande de la BH 18 Avenue Med V

Contre les parties saisies : Karim EL Hamdi CIN N°02289032 et Ilhem Labadi CIN N°00289237 Demeurants au 3 rue 4255 Zahrouni.

A la diligence de Maître Asma Bettaieb Avocate à la cour de cassation.

Immeuble à vendre : TF n°28200 Manouba (111 m<sup>2</sup>) un bâtiment de 3 niveaux de 244 m<sup>2</sup>, l'entrée est située en bordure de la rue 4255 - Zahrouni.

Le Rez-de-chaussée de (91 m<sup>2</sup>). Il consiste en un dépôt, un escalier.

Le 1er étage (82 m<sup>2</sup>) un appartement composé d'un hall d'une salle d'eau, d'une cuisine et (03) chambres.

2ème étage (45 m<sup>2</sup>) un appartement composé de (02) chambres, d'une cuisine, de toilettes et d'un couloir menant à une terrasse non couverte.

Les Escaliers de (26 m<sup>2</sup>)

Mise à prix : 390.440.000 dinars frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 13/07/2026 devant le tribunal de 1ère instance de Tunis 2 à partir de 9 H du matin.

On peut visiter le lieu tous les jours.

2026402203VEPA1

---

## Avis aux créanciers

### **Ordonnance sur requête : Nomination d'un liquidateur de la succession du défunt Arbi Ben Ali Ben Salah Hablani**

En vertu de l'ordonnance sur requête n°53462 Emanant du tribunal de première instance de Sidi Bouzid le 14/07/2025 il a été décidé la nomination de madame Feten Cherni sis à rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid, en qualité de LIQUIDATEUR sur toute la succession du défunt Arbi Ben Ali Ben Salah Hablani.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 20 jours à partir de cette publication, (pour les créanciers domiciliés hors territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours) leurs dettes au liquidateur, soit directement contre décharge à son bureau sis à rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2026R01890VEPA2

---

### **Avis**

En vertu de l'arrêté rendu par le président du Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid le 30/12/2025 dans le cadre de l'affaire judiciaire n°91, Mohamed Al Mokhtar Sakri Mandataire de justice, a été changé par Mme Feten Cherni sis à la rue Ahmed Tlili; 9100 Sidi Bouzid en qualité de Mandataire de justice pour réaliser les procédures de mandation.

2026R01891VEPA2

---

### **Ordonnance sur requête : Nomination d'un liquidateur de la succession défunt Atorki Akrimi**

En vertu de l'ordonnance sur requête n°57077 Emanant du tribunal de

première instance de Sidi Bouzid le 12/03/2026 il a été décidé la nomination de madame Feten Cherni sis à rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid, en qualité de LIQUIDATEUR sur toute la succession du défunt Atorki Akrimi.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 20 jours à partir de cette publication, (pour les créanciers domiciliés hors territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours) leurs dettes au Liquidateur, soit directement contre décharge à son bureau sis à rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2026R01892VEPA2

---

### **Ordonnance sur requête : Nomination d'un Liquidateur de la succession du défunt Mohammed Ben Salah Ben Othman Rabhi**

En vertu de l'ordonnance sur requête n°54506 Emanant du tribunal de première instance de Sidi Bouzid le 22/09/2025 il a été décidé la nomination de madame Feten Cherni sis à rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid, en qualité de LIQUIDATEUR sur toute la succession du défunt Mohammed Ben Salah Ben Othman Rabhi.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 20 jours à partir de cette publication, (pour les créanciers domiciliés hors territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours) leurs dettes au liquidateur, soit directement contre décharge à son bureau sis à rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2026R01893VEPA2

---

### **Ordonnance sur requête : Nomination d'un Liquidateur de la succession du défunt Naji Ben Hssan Ben Mohamed Massoudi**

En vertu de l'ordonnance sur requête n°54078 Emanant du tribunal de première instance de Sidi Bouzid le

28/09/2025 il a été décidé la nomination de madame Feten Cherni sis à rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid 1 en qualité de LIQUIDATEUR sur toute la succession du défunt Naji Ben Hasan Ben Mohamed Massoudi.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 20 jours à partir de cette publication pour les créanciers domiciliés hors territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours) leurs dettes au Liquidateur, soit directement contre décharge à son bureau sis à rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2026R01894VEPA2

---

### **Avis aux créanciers**

#### **Affaire n°170**

Suite à la décision du juge chargé en date du 14/05/2026, à la requête de répartition déposée par Maître Wissal Miladi, au tribunal de première instance Sousse2, agissant pour le compte de la recette des finances de Hammem Sousse en la personne de son représentant légal et suite à la consignation du prix dans la caisse des dépôts et consignations selon reçu n°M123538 datant du 20/11/2025, il a été ordonné l'ouverture de la procédure de répartition de somme d'argent de 1.404.418,489 dinars, saisie entre les mains de la société Kahloune de promotion Immobilière, revenant à la société TENNIS MEDITERRANEE, société anonyme (RNE : 0013763tJ) sis à la route touristique chatte Maryem Sousse, par le billet de l'opposition administrative effectuée par la recette des finances de Hammem Sousse sous le n°323 en 15/08/2025.

Tout créancier voulant participer à la répartition du prix doit présenter les preuves de sa créance par le biais d'un avocat au greffe du tribunal et ce dans les 30 jours qui suivent la parution de cette annonce au J.O.R.T à peine d'être déchu de son droit pour la répartition.

Tout créancier non inscrit voulant participer à la répartition du prix doit présenter les preuves de sa créance par le biais d'un avocat au greffe du tribunal et ce dans les 30 jours qui suivent la parution de cette annonce au J.O.R.T à peine d'être déchu de son droit pour la répartition.

Cette annonce a été formulée conformément aux dispositions des articles 467 et 468 CPCC.

2026S00827VEPA2

---

#### **Nomination de mandataire de justice**

En vertu de jugement d'urgence émanant du tribunal de première instance de Kairouan sous le N°43230 en date du 03/06/2026. Il a été décidé la nomination de Monsieur Mohamed BRAHAM en tant que mandataire de justice pour administrer et diriger le commun qui est l'exploitation d'une carrière de sable industriel sous forme de location sise à jouwabriya sidi massoued délégation Sbikha Kairouan.

2026S00828VEPA2

---

#### **Nomination d'un administrateur judiciaire**

Il est porté à votre connaissance que, conformément au jugement sommaire rendu le 14 mars 2025 dans l'affaire n°81125, concernant le bien immobilier détenu en copropriété situé au 153, rue Dar El Beida, quartier El Hars, Bardo, M. Aymen Nasri a été nommé administrateur judiciaire dudit bien.

L'administrateur judiciaire exercera les fonctions qui lui sont légalement confiées en vertu dudit jugement sommaire, jusqu'à l'expiration de son mandat ou jusqu'à ce qu'une décision contraire soit rendue par l'autorité judiciaire compétente.

Le présent avis est émis pour votre information et pour votre conformité.

2026402132VEPA2

**Maître Amal Hammami**

**Avocate auprès de la cour d'appel**

**11, Av. Tahar Ben Ammar - El Manar 2**

**Tél : 54.947858**

**Matricule fiscal : 1798445 P**

**E-MAIL**

**Hammamiamal098@gmail.com**

Ouverture des procédures de distribution des deniers Au tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire n°2115 le 03/06/2026, le juge-commissaire chargé de la distribution des deniers au Tribunal de Première Instance de Tunis a rendu sa décision dans l'affaire n°2115 d'ouverture des procédures de distribution des deniers consignés à la caisse des dépôts et consignations sous le numéro M062435 le 20/09/2026, d'un montant de 47.081.877 dinars en vertu de la requête de distribution de deniers déposée par Maître Amal Hammami agissant pour le compte de sa cliente Rachida Boughanmi contre la débitrice société Marion Confection et Banque de Financement des PME. Ainsi, tout créancier non inscrit qui entend participer à la distribution du prix doit, dans les trente jours suivant la publication de la déclaration prévue à l'article 466, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, en se conformant aux dispositions de l'article 468 (qui dispose : Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit produire au greffe du tribunal les titres de sa créance dans les trente jours suivant la publication au journal officiel de l'insertion ou la réception de la lettre recommandée à peine de forclusion. "Doit également produire une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit par le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents).

Cet avis est inséré en application des articles 466 et 467 du C.P.C.C.

2026402133VEPA2

---

#### **Location de la Ferme Latifi située à Ennadhour, Feriana, Kasserine**

En vertu de la décision rendue par le Juge de Liquidation et l'administration Judiciaire du Tribunal de Première Instance de Tunis (affaire n°78) le 4 juin 2026, il est procédé à la relance d'un appel d'offres pour la location de la ferme Latifi, située à Ennadhour, Feriana, Kasserine, d'une superficie d'environ 110 hectares plantée d'oliviers, d'amandiers et de pistachiers.

La date limite de dépôt des offres le 25/06/2026.

Toute personne intéressée est priée de contacter le mandataire, M. Mustapha Ben Amor, à son cabinet situé au 2, rue de Mars, Résidence El Khalil, 3ème étage, bureau n°133, Manouba / Téléphone : 97 554 399/71 412 485.

2026402141VEPA2

---

#### **Jugement de faillite - N°1009**

#### **Vente avion TECNAM P200JF**

**SOCIETE MEDITERRANEAN FLIGHT SCHOOL «SA» en Faillite**

**Siège social : Rue Hbayliya, 2210 - Tozeur**

**Identifiant Unique : 1419274E**

Suite à l'approbation du tribunal du premier instance de Tunis et l'autorisation pour Le Syndic de la faillite d'effectuer les démarches judiciaires pour céder l'avion TECNAM P200JF appartenant à la SOCIETE MEDITERRANEAN FLIGHT SCHOOL «SA» en faillite.

Le Syndic de la faillite informe tout intéressé de retirer le cahier des charges contre la somme non restituable de 400 dinars. Les offres doivent être remises au bureau du Syndic de la faillite M. Aymen FEJJI dans une enveloppe fermée ne mentionnant que la mention «Ne pas ouvrir vente de l'avion TECNAM P200JF - 01/2025».

A noter que l'avion objet de la vente est détaillée dans le cahier des charges préparé à cet effet.

Le dernier délai de remise des offres au bureau du Syndic de la faillite M. Aymen FEJJI est fixé pour le Lundi le 21 Septembre 2026 à 17 heures. Le cachet du bureau d'ordre du cabinet fait foi. Toute offre parvenue après cette date sera refusée.

Pour tout renseignement ou pour consulter l'avion objet de la vente, veuillez-vous adresser au cabinet du Syndic de la faillite M. Aymen FEJJI sis au, 01 Rue LAMINE ECHEBBI - Résidence ESSALEM - Bureau 8.1.1 - Ennasser 2 - Ariana.

Sachant que l'examen de l'avion se déroule sur rendez-vous fixé à l'avance avec le syndic de la faillite.

Tél : 70.830.038 / E-mail : afejji.expert@gmail.com  
2026402142VEPA2

---

#### **Société : SICODAL**

**MF : 00306927 M**

#### **Zone Industrielle ksar essaid**

Suivant décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Ben Arous en date du 05/05/2026, relative au dossier n°131 il a été décidé la faillite de la société SICODAL et confirmer la cession de paiement de ces créances depuis le 06/03/2026 et la nomination de maître Ahmed Jabri en qualité d'un syndic de faillite, et ce, sous le contrôle de juge-commissaire Zaquet el JAZI.

Les créanciers doivent enregistrer leurs créances munies de toutes les pièces justificatives dans un délai de 15 jours à compter de la date de la publication du jugement de la faillite au JORT chez le syndic de la faillite.

2026402145VEPA2

---

#### **Clôture de liquidation**

Suivant décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 16 mai 2026, il a été décidé la clôture le dossier de liquidation n°372 relatif au bien immobilier immatriculé

sous le n°204069, détenu conjointement par la demanderesse Mounira Hammemi et les défendeurs Nour Riahi et Nessim Riahi.

2026402146VEPA2

---

#### **Avis de vente**

Le syndic de faillite de la société FRIGOMAN Maître Ahmed JABRI met en vente une usine industrielle sise à la zone industrielle ZRIBA 4 de superficie 9749 m<sup>2</sup> objet de titre foncier n°21422/7248 lot 12, avec bâtiment administratif bureau et Show room bloc sanitaire et réfectoire.

Dernier délai le 28 juin 2026.

Tout intéressé peut retirer le cahier des charges auprès de syndic de faille en contrepartie d'un montant de 500 D espèce ou par chèque certifié.

Toutes les offres doivent s'adresser chez maître Ahmed JABRI à la rue yve nouhel 1000 Tunis.

Pour toute information : 50 462 238

2026402147VEPA2

---

#### **Avis de vente**

Le syndic de faillite de la société FRIGOMAN Maître Ahmed JABRI met en vente équipements industriels sise à la zone industrielle ZRIBA 4 Dernier délai le 28 juin 2026.

Tout intéressé peut retirer le cahier des charges auprès de syndic de faille en contrepartie d'un montant de 500 d espèce ou par chèque certifié.

Toutes les offres doivent s'adresser au maître Ahmed JABRI 10 rue yve nouhel 1000 Tunis.

Pour toute information : 50462238.

2026402148VEPA2

---

#### **Décision de liquidation**

Suivant décisions par le tribunal de 1ère instance de Ben Arous en date du 04/06/2026 il a été décidé la nomination de maître Ahmed Jabri en tant que liquidateur des biens conjointement par Duha chihi et son défunt mari Fathi Ben Othmene pour procéder à leur gestion et à leur

partage dans un délai de 3 mois de la date de cette décision sous la supervision de juge OUESLATI Amel en tant que juge commissaire.

2026402149VEPA2

---

#### **Désignation d'un administrateur judiciaire**

**AUROMED ENGINEERING AND CONSULTING S.A.R.L**

**Siège social : Rue du Lac de Ghar El Melh, Immeuble Mazar, Les Berges du Lac, Tunis**

**Identifiant unique : 12588702Z**

En vertu de l'ordonnance de changement du mandataire de justice rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 09 juin 2026 sous le numéro 199, Monsieur Chokri Hidri, dont le cabinet est sis au 03, rue Ahmed Triki, Montplaisir, Tunis, a été désigné administrateur judiciaire de la société AUROMED ENGINEERING AND CONSULTING S.A.R.L.

Il est chargé de la conservation des actifs de la société ainsi que de sa bonne gestion, de son administration et de son exploitation.

Monsieur Rami Hammami a été désigné juge-commissaire chargé du contrôle de ses opérations.

Cette mission se poursuivra jusqu'à l'extinction de sa cause.

2026402161VEPA2

---

#### **Désignation d'un administrateur judiciaire**

**BUSINESS CONSULTING INTERNATIONAL**

**Siège social : Rue du Lac de Ghar El Melh, Immeuble Mazar, Les Berges du Lac, Tunis**

**Registre de commerce : B24143512012**

En vertu de l'ordonnance de changement du mandataire de justice rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 09 juin 2026 sous le numéro 199, Monsieur Chokri Hidri, dont le cabinet est sis au 03, rue Ahmed Triki, Montplaisir,

Tunis, a été désigné administrateur judiciaire de la société BUSINESS CONSULTING INTERNATIONAL.

Il est chargé de la conservation des actifs de la société ainsi que de sa bonne gestion, de son administration et de son exploitation.

Monsieur Rami Hammami a été désigné juge-commissaire chargé du contrôle de ses opérations.

Cette mission se poursuivra jusqu'à l'extinction de sa cause.

2026402162VEPA2

---

**Désignation d'un administrateur judiciaire**

**STRATEGY & BUSINESS CONSULTING INTERNATIONAL S.A.R.L.**

**Siège social : Rue du Lac de Ghar El Melh, Immeuble Mazar, Les Berges du Lac, Tunis**

**Identifiant unique : 0995079Z**

En vertu de l'ordonnance de changement du mandataire de justice rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 09 juin 2026 sous le numéro 199, Monsieur Chokri Hidri, dont le cabinet est sis au 03, rue Ahmed Triki, Montplaisir, Tunis, a été désigné administrateur judiciaire de la société STRATEGY & BUSINESS CONSULTING INTERNATIONAL S.A.R.L.

Il est chargé de la conservation des actifs de la société, de la bonne gestion de ses affaires, de l'administration de ses biens et de la supervision de son exploitation.

Monsieur Rami Hammami a été désigné juge-commissaire chargé du contrôle de ses opérations.

Cette mission se poursuivra jusqu'à l'extinction de sa cause.

2026402163VEPA2

---

**Avis**

**La société Dutaf société en liquidation**

**Capital : 1.000.000 D**

**Identifiant unique : 1400040S**

**Siège social : Zone Industrielle 117 Rue de la Mosquée Raoudha Chatrana 1 - 2036 la Soukra - Ariana**

La liquidatrice, Khalfi Sihem, a l'honneur d'informer le public que, conformément aux dispositions de l'article 46 du Code des sociétés commerciales et en exécution de la décision rendue par le juge commissaire daté le 04/06/2026, il a été approuvé la décision de distribution du solde du compte de la liquidation pour le règlement des dettes suivantes :

- Créance privilège au profit de Rawdha Riahi (salaires non payés) : 47.324,000 D

- Créance privilège au profit de la Caisse nationale de sécurité sociale (bureau régional à Ariana) : 2.462,347 D

Toute personne intéressée peut faire opposition à la décision de distribution dans le délai de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date parution de dernier avis et ce, conformément à l'article 46 du Code des sociétés commerciales.

2026402173VEPA2

---

**Appel d'offres pour la vente des parts communes**

**Du titre foncier n°136711 Ariana**

**De la société en faillite «Comptoir Africain de bâtiment»**

**Matricule fiscal : 0024486Q**

Le Syndic de faillite de la société Comptoir Africain de bâtiment Mme khalfi Sihem nommée par le jugement n°30 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 11/07/2019, informe le public qu'il a été décidé l'ouverture d'un appel d'offres pour la vente des parts communes du titre foncier n°136711 Ariana d'une superficie de 80620 mètres carrés, de la société en faillite la société Comptoir Africain de bâtiment, sise à la soukra, Ariana.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du syndic de

faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 200.000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier titre foncier n°136711 Ariana de la société Comptoir Africain de bâtiment.

Le dernier délai d'envoi des offres est fixé à la date du 26 juin 2026 pour entrer dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71.835.690 - 98.103.428 pendant le temps de travail administratif.

2026402174VEPA2

---

**DECISION JUDICIAIRE DE CLOTURE DES PROCEDURES**

**DE LIQUIDATION**

**DU DEFUNT ABDLLAH BEN MABROUK DAHMENI**

**Dossier n°187**

Maître Khalfi Sihem informe qu'il a été déclaré la clôture des procédures de liquidation de l'héritage du défunt ABDALLAH BEN MABROUK DAHMENI en vertu de la décision rendue par le président du tribunal le 30/05/2022.

Cette annonce constitue un quitus général au liquidateur tout le long de sa gestion de la liquidation.

2026402175VEPA2

---

**Appel d'offres pour la vente du titre foncier n°16660 Manouba**

**Sis au n°10 Rue du Bois zone industrielle ksar said Douar Hicher - Manouba**

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme khalfi

Sihem qui est nommé par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023 (faillite N°126), informe le public qu'il été décidé l'ouverture d'un appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n°16660 Manouba sis au n°10 Rue du Bois zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 1996 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N suite à la décision de juge-commissaire de la faillite rendu le 08/06/2026.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 500,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier concernant le titre foncier n°16660 Manouba de la société Christine Confection».

Le dernier délai d'envoyer les offres est fixé à la date du 10 juillet 2026 pour entrer dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant l'horaire administratif.

2026402176VEPA2

---

**Appel d'offres pour la vente du titre foncier enregistré n°16280 Manouba**

**Sis au n°01 Rue de l'imprimerie zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba**

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme khalfi Sihem qui est nommé par le jugement

n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023 (faillite N°126), elle informe le public qu'il a été décidé l'ouverture d'un appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n°16280 sis au n°01 Rue de l'imprimerie zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 5114 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N suite à la décision de juge-commissaire de la faillite rendu le 08/06/2026.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 500.000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier concernant le titre foncier n°16280 Manouba de la société Christine Confection».

Le dernier délai d'envoyer les offres est fixé à la date du 10 Juillet 2026 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant l'horaire administratif.

2026402177VEPA2

---

**Appel d'offres pour la vente du titre foncier n°2438 Manouba**

**Sis au n°10 et 12 Rue de la Parfumerie zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba**

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme khalfi Sihem qui est nommé par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de

Première Instance de La Manouba le 23/5/2023 (faillite N°126), informe le public qu'il été décidé l'ouverture d'un appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n°2438 Manouba sis au n°10 et 12 Rue de la Parfumerie zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 1655 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N suite à la décision de juge-commissaire de la faillite rendu le 08/06/2026.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 500,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier concernant le titre foncier n°2438 Manouba de la société Christine Confection».

Le dernier délai d'envoyer les offres est fixé à la date du 10 juillet 2026 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant l'horaire administratif.

2026402178VEPA2

---

**CLOTURE DES OPERATIONS JUDICIAIRES**

**Société MEDITEC DDMISANTE**

**Adresse : Avenue Mongi Slim n°35 Ezzahra Ben Arous**

**MF : 0519712E**

**RC : B163212000**

En vertu de la décision judiciaire rendu par le juge-commissaire du

Tribunal de Première Instance de ben arous 04/06/2026 l'affaire n°175 a été décidé la clôture des opérations judiciaires.

Le séquestre ben amor abdelhakim (adresse; avenue 02 mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau N°112 mannouba).

2026402200VEPA2

---

## CONVOICATIONS

### Sociétés anonymes

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires**

**Société du Lac des Activités de Loisirs - Société anonyme en liquidation**

**Capital social : 913.005,138 dinars**

**Identifiant unique (RNE) : 1510506T**

**Siège social: Club Nautique, Les Berges du Lac, 1053 La Marsa Tunis**

Conformément aux dispositions des statuts de la société et du code des sociétés commerciales, le Liquidateur de la Société du Lac des Activités de Loisirs, société anonyme en liquidation, convoque les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 8 juillet 2026 à 10 heures du matin au siège de la société mère «Société Albuhaïra de Développement et d'Investissement», sis à Rue Rodrigo de Freitas, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2025 et son approbation.
2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025.
3. Examen des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025 et leur approbation.
4. Approbation des conventions soumises aux dispositions de l'article 200 et suivants du Code des sociétés commerciales.

5. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2025 et jusqu'à la date de la décision de dissolution et de mise en liquidation de la société.

6. Suivi de l'avancement des opérations de liquidation et prise des décisions nécessaires pour la poursuite de celles-ci.

7. Délégation de tous pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication.

8. Questions diverses.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée soit personnellement, soit par l'intermédiaire d'un mandataire muni d'une procuration régulière.

Tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société pour consultation dans les délais légaux.

2026R01885SANB3

---

### CONVOICATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**UFI Filters North Africa, (S.A)**

**Sté anonyme**

**Au capital de 150.000 dinars**

**Siège social : Z.I. Bir El Kassaâ II - B.P 108 - 2074 EL MOUROUJ**

**Matricule Fiscal : 1330922E/A/M/000**

**R.C : B0210082014**

Les actionnaires de la société UFI Filters North Africa, S.A, sont convoqués à l'hôtel Verdi Tunis Beach Resort, Les côtes de Carthage, Zone Touristique 2070 Gammarth - Tunis pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire le mardi 30 Juin 2026 à 11.00 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice 2025 ;

- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

- Renouvellement de la nomination des administrateurs ;

- Nomination du commissaire aux comptes;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2026R01887SANB3

---

### CONVOICATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOFIMA FILTERS, (S.A)**

**Sté anonyme**

**Au capital de 18.557.500 dinars**

**Siège social : Z.I. BIT El Kassaâ II - B.P 108 - 2074 EL MOUROUJ**

**Matricule Fiscal : 587782Z/A/M/000**

**R.C : B139041997**

Les actionnaires de la société SOFIMA FILTERS, S.A, sont convoqués au siège de l'hôtel Verdi Tunis Beach Resort, Les côtes de Carthage, Zone Touristique 2070 Gammarth - Tunis pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire le mardi 30 Juin 2026 à 10 :00 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes de l'exercice 2025 ;

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

4. Quitus aux administrateurs;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

6. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2026R01888SANB3

---

### Convocation à l'Assemblée Générale

Dénomination sociale : SOCIETE TUNISIENNE DE PLASTIQUE - SA

Siège social : Rue du Koweït, Fériana, Kasserine 1200

Numéro d'identification fiscale :  
14263918

Capital social : 1 300 000 dinars

Les actionnaires de SOCIETE TUNISIENNE DE PLASTIQUE sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 9 juillet 2026 à 10h00 au siège social de la société, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

1. Election du Conseil d'administration pour les mandats 2025-2026 et 2027
  2. Nomination du Commissaire aux comptes pour le mandat 2025-2026 et 2027
  3. Questions diverses.
- 2026R01898SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Société CDC Gestion**

**SA au capital de 500 050 Dinars**

**Identifiant unique : 1313439A**

**RC : B01166322013**

**Siège social : Résidence Dar El Khir la Cité des Pins Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis**

Suivant procès-verbal du conseil d'administration daté du 12 Juin 2026, les actionnaires de la société anonyme «CDC Gestion SA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 15 Juillet 2026 à dix heures aux locaux de la société «Caisse des Dépôts et Consignations Gestion» sis à Résidence Dar El Khir la Cité des Pins Les Berges du Lac 2 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et des délais de convocation
- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2025 ainsi que du rapport spécial afférent aux opérations visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;

- Approbation des Etats Financiers de la CDC Gestion arrêtés au 31 décembre 2025 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

- Approbation des jetons de présence des administrateurs ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Remplacement d'un Administrateur ;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Pouvoir pour formalité.

2026R01903SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 15 juillet 2026**

**SOCIETE TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS**

**«TUNISAVIA»**

**Société Anonyme**

**Au capital de 26.000.000 Dinars**

**Siège Social : Boulevard du Leader Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage**

**Identifiant Unique : 0011950 A**

**Numéro d'affiliation à la CNSS : 48010-92**

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 11 juin 2026, Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS «TUNISAVIA» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le Mercredi 15 juillet 2026 à 10 Heures au Siège Social de TUNISAVIA sis au Boulevard Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport Général et du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'activité de la Société TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS «TUNISAVIA» durant l'Exercice clos le 31/12/2025.

2- Examen et approbation des Etats Financiers de la Société TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS «TUNISAVIA» arrêtés au 31/12/2025.

3- Affectation du Résultat de l'Exercice clos le 31/12/2025.

4- Quitus aux Administrateurs.

5- Renouvellement du mandat du conseil d'administration.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les Documents qui seront examinés lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au Siège Social de TUNISAVIA sis au Boulevard du Leader Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage, dans les délais prescrits par la loi.

2026R01906SANB3

---

**CONVOCATION**

**SOCIETE HOTELIERE EL MOURADI GOLF**

**SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL DE 21.160.000 DINARS**

**SIEGE SOCIAL : HOTEL EL MOURADI BP 48, PORT EL KANTAQUI 4089 - HAMMAM SOUSSE**

**Identifiant Unique RNE : 0028521S**

**MF : 28521S/AM/000**

**CNSS : 165123-29**

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière El Mouradi Golf, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au - siège social de la société, le vendredi 17/07/2026, à 09h pour statuer sur les comptes annuels 2025. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°00285215 en date du 12/06/2026, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée.
2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2025.
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers 2025.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
6. Quitus aux Administrateurs.
7. Renouvellement du mandat des administrateurs.
8. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2026S00836SANB3

---

#### CONVOCATION

**SOCIETE D'INVESTISSEMENT  
TOURISTIQUE DU SAHEL**

**SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL DE 26.080.000 D**

**SIEGE SOCIAL : HOTEL EL  
MOURADI BP 48, PORT EL  
KANTAQUI 4089 - HAMMAM  
SOUSSE**

**Identifiant Unique RNE : 0341715B**

**MF : 341715 B/AM/000**

**CNSS : 131268-27**

Messieurs les actionnaires de la Société d'Investissement Touristique du Sahel, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le vendredi 17/07/2026, à 10h pour statuer sur les comptes annuels 2025. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°0341715B, en date du 12/6/2026, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée.
2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2025.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.
4. Approbation des états financiers 2025.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
6. Quitus aux Administrateurs.
7. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2026S00837SANB3

---

#### CONVOCATION

**SOCIETE TOURISTIQUE ET  
THERMALE KROUMIRIE**

**SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL DE 34.685.000  
DINARS**

**SIEGE SOCIAL : HOTEL EL  
MOURADI BP 48, PORT EL  
KANTAQUI 4089 - HAMMAM  
SOUSSE**

**Identifiant Unique RNE : 0411859H**

**MF : 411859H/AM/000**

**CNSS : 166558-09**

Messieurs les actionnaires de la Société Touristique et Thermale Kroumirie, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le vendredi 17/07/2026, à 11 h pour statuer sur les comptes annuels 2025. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°4118594 en date du 12/06/2026, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée.
2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2025.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.
4. Approbation des états financiers 2025.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
6. Quitus aux Administrateurs.
7. Renouvellement du mandat des administrateurs.

8. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2026S00838SANB3

---

#### CONVOCATION

**SOCIETE BALNEAIRE DE  
HAMMAMET SUD**

**SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL DE 20 305 000  
DINARS**

**SIEGE SOCIAL : HOTEL EL  
MOURADI BP 48, PORT EL  
KANTAQUI 4089- HAMMAM  
SOUSSE**

**Identifiant Unique RNE : 0496170V**

**MF : 496170V/A/M/000**

**CNSS : 167821-11**

Messieurs les actionnaires de la Société Balnéaire de Hammamet Sud, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le vendredi 17/07/2026, à 12h pour statuer sur les comptes annuels 2025. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°0496170V en date du 12/06/2026, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée.

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2025.
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.
4. Approbation des états financiers 2025.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
6. Quitus aux Administrateurs.
7. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2026S00839SANB3

---

#### CONVOCATION

**SOCIETE DE PROMOTION  
TOURISTIQUE DE MAHDIA**

**SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL DE 5.600.000 DINARS**

**SIEGE SOCIAL : Route Touristique  
de Mahdia**

**Identifiant Unique RNE : 0010973D**

**MF : 10973D/AM/000**

**CNSS : 069760-17**

Messieurs les actionnaires de la Société de Promotion Touristique de Mahdia, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à Hôtel El Mouradi, Zone Touristique El Kantaoui, Hammam Sousse - Sousse, le Vendredi 17/07/2026, à 13h pour statuer sur les comptes annuels 2025. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°00109730 en date du 12/6/2026, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée.

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2025.
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.
4. Approbation des états financiers 2025.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
6. Quitus aux Administrateurs.
7. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à hôtel El Mouradi, Zone Touristique El Kantaoui, Hammam Sousse - Sousse durant le délai légal.

2026S00840SANB3

---

#### CONVOCATION

**SOCIETE HOTELIERE EL  
KANTAOUI**

**SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL DE 24.100.000  
DINARS**

**SIEGE SOCIAL : HOTEL EL  
MOURADI BP 48, PORT EL  
KANTAOUI 4089- HAMMAM  
SOUSSE**

**Identifiant Unique RNE : 0381514Q**

**MF : 381514Q/AM/000**

**CNSS : 221153-90**

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière El -Kantaoui, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le samedi 18/07/2026, à 09h pour statuer sur les comptes annuels 2025. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°0391514Q en date du 12/06/2026, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée.
2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2025.
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.
4. Approbation des états financiers 2025.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
6. Quitus aux Administrateurs.
7. Renouvellement du mandat des administrateurs.
8. Nomination d'un commissaire aux comptes.
9. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2026S00841SANB3

---

#### CONVOCATION

**SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE  
PROMOTION TOURISTIQUE**

**SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL DE 25.825.000  
DINARS**

**SIEGE SOCIAL : HOTEL EL  
MOURADI BP 48, PORT EL  
KANTAOUI 4089- HAMMAM  
SOUSSE**

**Identifiant Unique RNE : 0012950 E**

**MF : 12950 E/A/M 000**

**CNSS : 68486-04**

Messieurs les actionnaires de la Société d'Exploitation et de Promotion Touristique, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le samedi 18/07/2026 à 10h pour statuer sur les comptes annuels 2025.

Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°0012950E en date du 12/6/2026, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée.
2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2025.
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.
4. Approbation des états financiers 2025.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
6. Quitus aux Administrateurs.
7. Nomination d'un commissaire aux comptes.
8. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2026S00842SANB3

---

## CONVOCATION

**SOCIETE D'INVESTISSEMENTS  
HOTELIERS EL MOURADI**

**SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL DE 83.460.300  
DINARS**

**SIEGE SOCIAL : HOTEL EL  
MOURADI BP 48, PORT EL  
KANTAQUI 4089- HAMMAM  
SOUSSE**

**Identifiant Unique RNE : 0002099N**

**MF : 2099N/AM/000**

**CNSS : 32239-35**

Messieurs les actionnaires de la Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se

tiendra au siège social de la société, le samedi 18/07/2026, à 11 h pour statuer sur les comptes annuels 2025. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°0002099N en date du 12/6/2026, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée.
2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2025.
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes.
4. Approbation des états financiers 2025.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
6. Quitus aux Administrateurs.
7. Renouvellement du mandat des administrateurs.
8. Nomination de l'un des commissaires aux comptes.
9. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2026S00843SANB3

---

## CONVOCATION

**SOCIETE TOURISTIQUE EL  
MOURADI**

**SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL DE 59.453.500  
DINARS**

**SIEGE SOCIAL : HOTEL EL  
MOURADI BP 48, PORT EL KANT  
AOUI 4089- HAMMAM SOUSSE**

**Identifiant Unique RNE : 0022965 S**

**MF : 22965S/AM/000**

**CNSS : 165415-30**

Messieurs les actionnaires de la Société Touristique El Mouradi, sont convoqués en Assemblée Générale

Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le samedi 18/07/2026, à 12h pour statuer sur les comptes annuels 2025. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°0022965S en date du 12/6/2026, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée.
2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2025.
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes.
4. Approbation des états financiers 2025.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
6. Quitus aux Administrateurs.
7. Renouvellement du mandat des administrateurs.
8. Nomination de l'un des commissaires aux comptes.
9. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2026S00844SANB3

---

## CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE L'IMMOBILIAIRE DE LA  
SAS «ISAS»**

**S.A au capital de 3.800.000DT**

**Siège social : Avenue Maghreb  
Arabe Sousse**

**R.C : B2744122010**

**MF : 1139411LAM000**

**AFFILIATION CNSS : 216907-15**

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE L'IMMOBILIAIRE DE LA

SAS «ISAS» à Sousse, sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 10 juillet 2026 à onze Heures trente (11H30) au siège social de la Société Avicole de Sahel à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la procédure et du délai de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2025
  2. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2025.
  3. Lecture des Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Etats Financiers relatifs à l'exercice 2025
  4. Approbation du rapport du conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice 2025 ainsi que les Etats Financiers y afférents
  5. Approbation de rapport spécial de commissaire aux comptes relative aux opérations et des conventions réglementer prévus par les articles 200 et 475 de code de société commercial
  6. Affectation du Résultat de l'exercice 2025
  7. Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2025
  8. Pouvoir de formalités juridiques.
- 2026S00851SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE AVICOLE DU SAHEL "SAS"**

**S.A au Capital de 60.000DT**

**R.N.E : 46 71 D PM 000**

**AFFILIATION CNSS : 0028204-74**

**Siège Social : Avenue Maghreb Arabe Sousse**

Messieurs les actionnaires de la Société AVICOLE DU SAHEL «SAS» à Sousse, sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 10 juillet 2026 à dix Heures (10H00) au siège social de la Société Avicole de Sahel à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la procédure et le délai de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2025
  2. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2025
  3. Lecture des Rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur les Etats Financiers relatifs à l'exercice 2025
  4. Approbation du rapport du conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice 2025 et les Etats Financiers y afférents
  5. Approbation des opérations et des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code de Sociétés Commerciales
  6. Affectation de Résultat de l'exercice 2025
  7. Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2025
  8. Renouvellement partiel du conseil d'administration
  9. Pouvoir de formalités juridiques.
- 2026S00852SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE DE TUNISIE SUD - SA**

**CAPITAL: 1.200.000 TND**

**SIEGE SOCIAL: RUE COMMANDANT BEJAQUI 3000 SFAX**

**MATRICULE FISCAL: 11661 T/P/M/000**

La SNIT SUD porte à la connaissance de tous les actionnaires de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 13 Juillet 2026 à 9 H au siège de la SNIT SUD sis à la Rue Commandant Bejaoui - SFAX - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2025.
- 2) Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2025.

3) Affectation des résultats de l'exercice 2025.

4) Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5) Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025.

2026X00890SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale annuelle le 16/07/2026**

**SOCIETE SOICEM**

**SA au capital de 800 000 dinars**

**Siège social : Zone Industrielle Madaghachkar 3000 Sfax**

**MF : 0008403B**

Les actionnaires de la société SOICEM sont convoqués pour l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le Jeudi 16/07/2026 à 10 heures du matin au siège de la société pour statuer sur l'ordre de jour suivant :

1. Approbation de la régularité de la tenue de l'Assemblée Générale après expiration des délais légaux.
2. Présentation et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.
3. Présentation du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025, et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2025.
5. Examen et approbation des conventions réglementées visées à l'article 200 du Code des sociétés commerciales.
6. Quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs ainsi qu'au Président Directeur Général pour l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice 2025.
7. Modification de la composition du Conseil d'administration.
8. Fixation et attribution des jetons de présence aux membres du Conseil d'administration au titre des exercices 2024 et 2025.

9. Questions diverses.

10. Attribution des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tous les documents légaux relatifs à l'assemblée sont disponibles au siège social de la société dans le délai légal. Vous pouvez être représenté à la réunion et au vote lors de l'assemblée.

2026X00898SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire**

**Le 16/07/2026**

**SOCIETE SOICEM**

**SA au capital de 800 000 dinars**

**Siège social : Zone Industrielle Madagascar 3000 Sfax**

**MF : 0008403B**

Les actionnaires de la société SOICEM sont convoqués pour l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 16/07/2026 à 9h du matin au siège de la société pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Extension de l'activité sociale de la société.

2- Attribution des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2026X00899SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée générale ordinaire annuelle**

**Société ERRAYHANE d'assistance médicale**

**Société Anonyme**

**S.A au capital de 6 201 700 dinars**

**M.F : 941142 Z/A/M/000**

**R.C : B0855442005**

**N° Affiliation CNSS : 299591-55**

Les actionnaires de la SOCIETE ERRAYHANE D'ASSISTANCE MEDICALE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle, le 29 juillet 2026 à 17 h au siège social de la société route Menzel Chaker Km 0.5 SFAX, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation pour la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

2. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2025.

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025.

4. Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2025.

5. Approbation des Etats financiers de l'exercice 2025.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

7. Jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

8. Quitus aux membres du conseil d'administration de l'exercice 2025.

9. Election des membres du conseil d'administration pour les années 2026, 2027 et 2028.

10. Désignation du commissaire aux comptes pour les années 2026, 2027 et 2028.

11. Questions diverses.

12. Pouvoirs pour formalités.

Le conseil met à la disposition des actionnaires au siège social le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'une procuration spéciale écrite revêtue de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

Publication au BORNE N°144 à la date du 12/06/2026 annonce N° 202681507.

2026X00907SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU MARDI 30 JUIN 2026**

**SECA**

**S.A au capital de 50.000 dinars**

**RNE : 0013766L**

**Rue Abou Hamed El Ghazali - Montplaisir 1073**

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE D'ETUDES ET DE CONSEIL EN ASSURANCE «SECA» sont convoqués à l'assemblée générale Ordinaire le mardi 30 juin 2026 à 10h30 à Tunis Mutuelleville au 112, avenue Jugurtha, et ce pour délibérer sur les ordres du jour suivants :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'AGO relative à l'exercice 2025

2) Lecture du rapport général du commissaire aux Comptes relative à l'exercice

3) Lecture du rapport spécial afférent aux opérations visées par les articles 200 et 201.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2025

5) Affectation des résultats.

6) Quitus aux administrateurs.

2026402135SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU MERCREDI 24 JUIN 2026**

**SIGMA HOLDING**

**Société anonyme**

**Au capital de 3.500.000 dinars**

**75, avenue Khair-Eddine Pacha, 1073, Tunis**

**MF : 788121 H/A/M/000**

Messieurs les actionnaires de la société SIGMA HOLDING sont convoqués à l'assemblée générale Ordinaire le mercredi 24 juin 2026 à 11h30 à Tunis, au 75, avenue Khair-Eddine Pacha, et ce pour délibérer sur les ordres du jour suivants :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'AGO relative à l'exercice 2025

2) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025

3) Lecture du rapport spécial afférent aux opérations visées par les articles 200 et 201 du code des sociétés commerciales

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2025

5) Affectation des résultats

6) Quitus aux administrateurs

7) Nomination des administrateurs

8) Désignation d'un commissaire aux comptes.

2026402136SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale EXTRAORDINAIRE**

**Société BUSINESS INTELEGENCE TELECOMMUNICATION (BI4T)**

**Société anonyme**

**Au capital de 100.000DT, 000**

**Siège social : 67 rue Alain Savary, le belvédère Tunis Tunisie**

**Identifiant unique : 1222836E**

Les actionnaires de la société INTELEGENCE

TELECOMMUNICATION (BI4T) SA, sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire fixée pour le Vendredi 03 Juillet 2026 à 10 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant  
Transformation de la forme juridique de la société de société Anonyme en société à responsabilité limitée SARL.  
Adoption de nouveaux statuts.  
Révocation du conseil d'administration et nomination du gérant. Questions diverses.

2026402143SANB3

---

**Convocation à l'assemblée Générale ordinaire**

**Société Orient Tea - SA**

**Au Capital 6225.000 dinars**

**Siège social : Km 6 Route Khlédia Naassen Ben Arous**

**MF : 1293350D/A/M/000**

Messieurs les actionnaires de la société Orient Tea - SA, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mercredi 08/07/2026 à 10 h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025

- Approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025

- Quitus aux administrateurs et relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025

- Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025

- Allocation des jetons de présence

- Questions diverses

- Pouvoir de l'accomplissement des formalités.

2026402144SANB3

---

**CONVOCAZIONE**

**CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE DE TUNIS**

**SA au capital de 10.903.590 Dinars**

**Siège social : Route X2 Cité El Khadra - Tunis**

**IU : 1187557Y**

**CNSS : 598047/42**

Messieurs les actionnaires de la société CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE DE TUNIS sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 7 Juillet 2026 à 14 heures au siège social sis à la Route X2 Cité El Khadra - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2025.

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025.

- Affectation des résultats de l'exercice 2025.

- Renouvellement du mandat des Administrateurs.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2026402156SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES «SOTUVER»**

**SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL SOCIAL de 39 254 475 DINARS**

**SIEGE SOCIAL : ZONE INDUSTRIELLE DE DJEBEL EL OUEST BIR MCHERGUA ZAGHOUAN**

**IDENTIFIANT UNIQUE N° : 0002443J**

Les actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries «SOTUVER» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le 7 Juillet 2026 à 10h, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise sis au Boulevard principal, Rue du Lac Turkana, 1053 Les Berges du Lac, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société et du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

4. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

5. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025;

6. Approbation des conventions et opérations réglementées conformément aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

7. Quitus aux Administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

8. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

9. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs;

10. Renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes de la Société;

11. Approbation de la cooptation de nouveaux Administrateurs;

12. Pouvoirs pour formalités.

2026402172SANB3

---

## **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**TUNISIAN SALT COMPANY S.A**  
«TSC»

**SOCIETE ANONYME**

**Capital social : 4.330.000 Dinars**

**Siège social : Rue du lac Windermere, Immeuble DAR MAGHREBIE, Bloc D 3ème étage Bureau n° D 3.1 - Les Berges du Lac 1053 - Tunis**

**IU : 1233966Z**

Le Conseil d'Administration de la Société convoque les actionnaires de la société «Tunisian Salt Company S.A» à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 juillet 2026 à 10H au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ;

3. Examen et approbation des états financiers clos le 31 Décembre 2025 ;

4. Affectation des résultats au titre de l'exercice 2025 ;

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion afférente à l'exercice 2025 ;

6. Fixation des jetons de présence;

7. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents sociaux relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social pendant les délais légaux.

2026402179SANB3

---

## **Société Tunisienne d'habillement populaire**

**Au capital de 348000 dinars**

**SOTHAP**

Conformément au procès-verbal du conseil d'administration du 1er juin 2026, il a été décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire pour se réunir le 14 juillet 2026 à 13 heures, au 141 Avenue de la liberté, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2025.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025.

- Approbation des états financiers au 31 décembre 2025

- Approbation des conventions conclues entre les membres du conseil d'administration et la société

- Désignation des membres du conseil d'administration de la société pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

- Désignation du commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

2026402182SANB3

---

## **Convocation à l'AGO des actionnaires**

**SAGES CAPITAL**

**SA au capital de 500.000 DT**

**Siège social : Rue de la Bourse, Immeuble Molka, Les Jardins du Lac 1053 Tunis**

**Identifiant Unique : 0961710W**

Les actionnaires de la Société SAGES Capital sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire des

actionnaires qui se tiendra le 9 juillet 2026 à 09 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration afférent à l'exercice 2025 ;

3. Lecture des états financiers afférents à l'exercice 2025 ;

4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2025 ;

5. Approbation du rapport du Conseil d'Administration afférent à l'exercice 2025 et des états financiers clos au 31 décembre 2025 ;

6. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2025 ;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

8. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2025 ;

9. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2025 ;

10. Renouvellement des mandats d'administrateurs;

11. Désignation du commissaire aux comptes;

12. Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales.

2026402191SANB3

---

## **CONVOCATION A L'AGO**

**SOTACID ZAGHOUAN**

**SOCIETE ANONYME**

**CAPITAL SOCIAL : 1.500.000 Dinars**

**SIEGE SOCIAL : AV GEORGE ZIDANE Z.I ZAGHOUAN**

**MATRICULE FISCAL : 745326K**

Les actionnaires de la SOTACID ZAGHOUAN sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 23/07/2026 à 10 heures au siège de la société à l'av George Zidane Z.I Zaghouan à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif aux exercices clos au 31/12/2025 ;
  2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes ayant trait aux exercices clos au 31/12/2025 et approbation des états financiers de l'exercice 2025 ;
  3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation de conventions réglementées;
  4. Affectation des résultats au titre de l'exercice 2025 ;
  5. Quitus aux administrateurs;
  6. Fixation de jetons de présence;
  7. Pouvoirs.
- 2026402201SANB3

---

## Sociétés à responsabilité limitée

### Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

**SOCIETE DE GESTION APOLO MEDICAL**

**SARL au capital de 45.000 DT**

**Siège social : 11, Rue Apollo - Tunis - Belvédère**

**Identifiant unique : 0610192V**

Les associés, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE DE GESTION APOLO MEDICAL qui aura lieu le 10 Juillet 2026 à 10H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du gérant sur la gestion de l'exercice 2021;
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes;
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2021 ;
- 4- Quitus à la gérance;
- 5- Affectation des résultats;
- 6- Renouvellement du mandat du gérant;
- 7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;
- 8- Pouvoirs pour formalités;

9- à défaut de quorum, convocation d'une 2ème Assemblée le même jour à 11H.

2026402184SRLB3

---

### Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

**SOCIETE DE GESTION APOLO MEDICAL**

**SARL au capital de 45.000 DT**

**Siège social : 11, Rue Apollo - Tunis - Belvédère**

**Identifiant unique : 0610192V**

Les associés, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE DE GESTION APOLO MEDICAL qui aura lieu le 20 Juillet 2026 à 10H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du gérant sur la gestion des exercices 2022-2023 et 2024;
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes;
- 3- Approbation des états financiers des exercices 2022-2023 et 2024;
- 4- Quitus à la gérance;
- 5- Affectation des résultats;
- 6- Renouvellement du mandat du gérant;
- 7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;
- 8- Pouvoirs pour formalités;
- 9- à défaut de quorum, convocation d'une 2ème Assemblée le même jour à 11H.

2026402186SRLB3

---

### CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE INDUSTRIELLE DU MARBRE KADHAL**

**Société à Responsabilité Limitée**

**Identifiant Unique : 0033274F**

**Siège social : Cité Seltene, Fondouk Jedid, 8012 Grombalia**

Maître Abdelbasset Salhi, administrateur judiciaire, informe les associés qu'ils sont convoqués à

l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui se tiendra à son siège social sis à Cité Seltene, Fondouk Jedid, 8012 Grombalia le samedi 11 juillet 2026 à 10 heures du matin afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour de la liste des associés, de leur rang et de la répartition des parts sociales conformément à l'acte de dévolution successorale des parts sociales établi le 17 mai 2026.

2. Désignation du gérant de la société.

Les associés concernés sont priés d'assister à la réunion à la date et à l'heure indiquées, munis de leurs C.I.N. ou se faire représenter par toute personne de leur choix munie d'une procuration spéciale établie à cet effet.

Ce présent avis vaut convocation personnelle pour toute personne concernée.

2026402190SRLB3

---

## Autres sociétés

### Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

**Année 2025**

**Société Mutuelle de Base de Services Agricoles**

**«Ennejma Avicole» Sousse**

**Siège Social : BP N° 321 Sahloul 1 - 4054 Sousse**

**Tél : 73 368 005 - 73 368 218**

**Fax : 73 368 007**

**Adresse électronique : Sté.ennejma@gmail.com**

**Registre de commerce : B111346199**

**Code fiscal : 0455962V/P/M/000**

Le Conseil d'Administration de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «Ennejma» Avicoles Sousse, Informe tous les adhérents que l'assemblée générale Ordinaire de l'année 2025 sera tenue le jeudi 09/07/2026 à 10 Heures à l'hôtel Riadh Palm à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports moral et financier du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2025.

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025.

3. Discussion des rapports et des états financiers et leur soumission à l'approbation de l'Assemblée.

4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

6. Constatation des modifications intervenues dans le capital social de la société au cours de l'exercice 2025.

7. Information des adhérents sur les dernières évolutions relatives aux affaires judiciaires en cours.

8. Mise à jour de la liste des adhérents.

9. Renouvellement du tiers des membres du Conseil d'Administration.

Les Adhérents ont la faculté à partir du 30/06/2026, de prendre connaissance au siège de la Société Mutuelle des procès verbaux du Conseil d'Administration, des états financiers et des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025.

Les candidatures au Conseil d'Administration sont ouvertes à compter du 19 juin 2026 jusqu'au 29/06/2026

Les adhérents souhaitant présenter leur candidature sont invités à adresser une demande au nom du Président du Conseil d'Administration à l'adresse suivante : B.P. 321, Sahloul 1 - 4054, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette convocation est une invitation personnelle pour tous les adhérents.

2026S00826SODB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE SOCIETE MUTUELLE CENTRALE DE SERVICES AGRICOLES "GROUPEMENT" DE MAHDIA MF : 34521/F**

Le Président du Conseil d'administration de la société Mutuelle

Centrale de services agricoles «Groupement» de Mahdia a l'honneur d'inviter tous les adhérents de la société à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire. Celle-ci se tiendra le jeudi 09 juillet 2026 à 10h00 du matin, au siège du Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA) de Mahdia, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'examen de la poursuite ou de la cessation de l'activité de la société.

- L'examen de la possibilité de réduire le nombre des membres du Conseil d'administration.

- La possibilité d'élargir le champ d'intervention de la société sur tout le territoire de la République.

Le présent avis est considéré comme une convocation personnelle pour chaque adhérent de la société.

2026S00847SODB3

---

## **ACTES ADMINISTRATIFS**

### **Avis au public**

#### **Avis au public**

Le public est informé que Madame Kalthoum Hamouni a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 18/12/2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de la 2ème catégorie consistant en une unité de production d'huiles d'olives une HUILERIE située à la Route Sidi Makhlof - EL AMRA Délégation EL AMRA - GOUVERNORAT DE SFAX conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le Délégué d'El Amra ou à monsieur le Secrétaire Général chargé des affaires de la Municipalité d'El Amra dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis.

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du Gouvernorat de Sfax, à la Délégation d'El Amra, ou à la Municipalité d'El Amra.

---

Le public est informé que Monsieur Walid Zarii, gérant de la société HUILERIE RMILIA, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°6158/5 en date du 24 avril 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution d'une huilerie, située à la localité Rmilia, route régionale n°83 au point de kilométrage, 48.350, délégation souk jedid du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid, de la délégation souk jedid et de la commune souk jedid.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégué souk jedid ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune souk jedid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

---

Le public est informé que Monsieur kais ghnimi, gérant de la société HUILERIE KAIS BEN MOHAMED, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°4928/5 en date du 01 avril 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en création d'une huilerie, situé à la localité bir bader, route régionale n°83 au point de kilométrage 39.450, délégation souk jedid du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid, de la délégation souk jedid et de la commune souk jedid.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégué souk jedid ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune souk jedid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

---

## **DIVERS**

### **Avis au public**

#### **Avis**

Abdellah Ben Hedi Guidara vise qu'il est propriétaire d'un terrain portant 3 pieds d'oliviers situé à la route saltania Km7 Sfax et que son titre de propriété (acte de vente daté le 18 septembre 1986 enregistré le 02 octobre 1986) étant perdu et il veut extraire un deuxième original.

Celui qui veut porter opposition et Tenu de la déposer auprès de Maître Fekih Nesrine Rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent.

Toute opposition hors délai sera irrévocable.

2026X00889DIVD2

---

#### **AVIS**

Monsieur Saïd Ben Habib Ben Saïd Mâazoun avise être propriétaire d'un 1/6 d'une boulangerie et d'un espace de sud et de l'est d'une superficie de 46.62 m<sup>2</sup> et d'une base de construction d'un étage ouest non achevé composé de 3 chambres et une cuisine et un balcon sise à la route Gremda Km 13 Sfax et que les deux titres de propriété étant perdus il veut en extraire deux deuxième originaux.

Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à SFAX dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X00891DIVD2

#### **AVIS**

Monsieur Adel Ben Taheur Ben Ali Klifi avise être propriétaire d'une parcelle de terre Nord Est d'une superficie de 1799.82 m<sup>2</sup> sise à la route Gremda Km 14 Sfax et que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à SFAX dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X00892DIVD2

---

#### **AVIS**

Monsieur Khaled Ben Taheur Ben Ali Klifi avise être propriétaire d'une parcelle de terre centrale d'une superficie de 900 m<sup>2</sup> sise à la route Gremda Km 14 Sfax et que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à SFAX dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X00893DIVD2

---

#### **Avis**

Selon un jugement préparatoire rendu par le tribunal immobilier de Sfax concernant la demande d'enregistrement facultative n°33683 publié au journal officiel n°73 du 20/11/2020, il a été ordonné la correction de l'erreur contenue dans cette demande en considérant que l'immeuble est limité au Nord Est par le titre Foncier 138987 Sfax et au Nord Ouest par la demande d'enregistrement n°26608 Sfax et au Sud Ouest par une rue et au Sud Est par une rue.

2026X00895DIVD2

---

#### **AVIS**

GHLEM MORSI ANNONCE QU'IL POSSEDE UN TERRAIN DE SURFACE de 1210 M2 A SFAX

DHREE BEN ZIED EFFECTUER PAR L'ACTE D'ACHAT DATE DU 26/9/2013 ET IL A PERDU LE TITRE DE PROPRIETE ET IL DESIRE SE FAIRE DELIVRER UNE AUTRE COPIE ORIGINALE TOUT CONTESTANT DEVRA S'ADRESSER AU BUREAU DU NOTAIRE NAOUFEL TRIGUI ET CE DANS UN DELAI DE 30 JOURS A PARTIR DE LA DATE DE PARUTION DE CET AVIS.

2026X00900DIVD2

---

#### **Avis**

Mme Houda Rekik et ses fils AMR et Zaid Ayedi déclarent la perte de titre de propriété d'une parcelle de terre de 373.59 m<sup>2</sup>, située à la route de Saltnia km 7 ils veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire kais karray à Sfax.

2026X00901DIVD2

---

#### **PERTE**

Salma Bent Abdelatif ben Ali Masmoudi Annonce que son titre de propriété d'un terrain de surface environ 941.25 m<sup>2</sup> sise à la route Gremda km 12 alhdhila est perdu et il désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute personne ayant une opposition doit le faire auprès du notaire Malek Medhioub immeuble el Forât deuxième étage bureaux 208 dans un délai maximum de soixante-dix jours.

2026X00902DIVD2

---

#### **AVIS**

Les héritiers de Monsieur Mohamed ben Ameur ben AYED sont Radhia, Abdelsalem, Amel, Rafik, Najoua annonce qu'ils sont propriétaires d'un terrain complanté de 31 pieds d'oliviers et d'un terrain comportant 67 olives sis sidi abdel kafi SFAX.

Ils ont égaré leur titre de propriété et ils désirent extraire une deuxième copie conforme à l'original.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2026X00905DIVD2

---

#### **Avis**

Mme Fadhila Idriss annonce qu'elle possède un terrain de 1107 m<sup>2</sup> sis à la route Saltania Km 07 Sfax objet de l'acte de vente daté le 30 Avril 2013 enregistré le 23 Septembre 2013 N°423 devant deux notaires Zouhair Kallel et Zouhair Abid et elle a perdu

le dit titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Maître Abdennadher Mohamed Sadok à la route de Mahdia km6 Sakiet Eddair Sfax et ce dans un délai de 30 jours de la date de cet avis.

2026X00910DIVD2

---

#### **Déclaration de perte de titre de propriété**

Les héritiers du défunt Salah Ben Mahmoud Ben Ali Mahmoudi, à savoir ses fils : Massouda, Abdelhafidh et les héritiers de Abdelmajid, à savoir son épouse Jamila Bent Jemii Ben

Salah Mahmoudi et ses fils : Mohamed, Saida et Montassar, informent que le titre de propriété numéro 1922/09 daté du 26 octobre 2000, relevant du bien immobilier enregistré sous le numéro cadastre 30506 Bizerte, a été perdu par leur auteur, conformément à l'attestation de perte délivrée par le poste de la Garde Nationale d'Ettadhmen en date du 10 juin 2026 sous le numéro 206.

Cet avis est paru aux journaux Echourouk et Le Quotidien délivrées en date du 12 juin 2026.

2026402157DIVD2